

AP
21
F6

LE

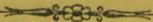
FOYER CANADIEN

RECUEIL LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE

MARS

SOMMAIRE

LE FRATRICIDE (<i>Suite</i>).....	Le Vicomte Walsh.
ÉTUDES CLASSIQUES (<i>fin</i>).....	Rév. M. Raymond.
CHRONIQUE.....	E. Gérin.
VARIÉTÉS.....	



QUEBEC

BUREAUX DU "FOYER CANADIEN"

Rue de la Montagne, Basse-Ville

1866

IX

TRAHIOSN.

Pendant que le prince Gilles et sa douce compagne, loin de tous les regards, étaient allés respirer la fraîcheur et le calme d'une belle nuit, pendant qu'ils se livraient à des pensées d'espérance, de paix et de bonheur pour l'avenir, Arthur de Montauban, Olivier de Méel, Jean Hingant, Pierre la Rose, veillaient aussi; mais c'étaient la haine et la vengeance qui les tenaient éveillés. Tous réunis autour d'une table, dans la chambre du maréchal de Bretagne, ils cherchaient les moyens de perdre tout à fait le prince Gilles dans l'esprit du duc régnant, et de rendre entre les deux frères toute réconciliation impossible: car il y a des êtres qui, ainsi que Satan, ne peuvent se réjouir que dans le mal, et dont la joie et les plaisirs se font avec les peines et les larmes des autres.

Une lampe suspendue à la voûte, laissait tomber sa lueur rougeâtre sur les visages de ces hommes méchants et cupides.

Le maréchal avait près de lui son confident Olivier; les deux autres agents subalternes de cette conspiration étaient assis à l'autre bout de la table; Arthur était trop fier pour admettre de l'égalité même dans le crime; aussi tenait-il à distance ceux qui n'agissaient que pour de l'argent. Pour repousser les remords qui venaient souvent l'assaillir, il disait: La vengeance est permise quand l'honneur l'inspire.—Et toi, de Méel, n'as-tu pas été insulté par le superbe Gilles de Bretagne? n'a-t-il pas oublié une fois que tu étais gentilhomme et chevalier? Depuis il t'a tendu la main, mais tu n'as pu par-

donner ; au fond du cœur tu as dû et tu dois conserver ta haine : l'honneur le veut ainsi.

Quant aux *vilains* que nous admettons à partager notre vengeance, leur mobile est aussi vil qu'eux. C'est de l'argent qu'ils veulent ; ils en auront.

Voilà comme il parlait avec son confident. Mais quand il se trouvait avec le trésorier et le secrétaire du prince, il les flattait avec une merveilleuse adresse ; il leur montrait dans l'avenir des emplois lucratifs auprès du duc régnant. Il vous devra, leur répétait-il souvent, honneur, richesses et récompenses ; car vous l'aurez délivré d'un ennemi de la Bretagne, d'un homme qui a juré de vendre son pays au roi d'Angleterre ; non-seulement vous serez aimé du souverain, mais vos noms seront bénis par tous les bons Bretons.

Dans la séance que nous allons essayer de décrire, le maréchal, après s'être assis et avoir fait signe de s'asseoir à ceux qu'il admettait dans sa chambre, ordonna à Pierre la Rose de fermer la porte à clef, de laisser retomber la portière en tapisserie qui était relevée sur un des côtés du mur, et, tout étant clos, il dit à demi-voix : Le moment de servir notre très-haut et très-redouté seigneur et maître le duc François Ier est venu. Vous savez toutes les intrigues de celui qui aurait dû être son premier et son meilleur ami... mais l'ami des Anglais peut-il aimer la Bretagne et le prince qui la gouverne ? Gilles se plaint de l'injustice de François Ier ; il se plaint d'avoir été lésé dans l'héritage paternel ; mais eût-il été sage de laisser la puissance de la richesse au prince qui flatte le menu peuple, et qui est lié d'amitié et de serment avec un roi ennemi ?

Le jeune fils de Jean V n'a jamais pu pardonner à

François d'être né avant lui. Son âme ambitieuse n'a pu se contenter du haut rang qu'il avait à la cour de Bretagne ; et ne pouvant régner, il s'est mis à conspirer contre celui qui règne. Son insupportable fierté avait éloigné de lui les gentilshommes et les nobles chevaliers. Alors il a cherché un appui dans le pauvre peuple, il a flatté la populace, et nous venons de le voir rassembler des gueux et des manants qu'il a fait servir par ses propres officiers. Il faudrait être aveugle pour ne pas voir où Gilles de Bretagne aspire. Mais il met de l'adresse et un air d'obéissance et de soumission dans sa trahison. Il faut le forcer à ne plus se cacher. Et c'est à vous, gens de sa maison, que je lègue ce soin. Écoutez. Alors Montauban baissa encore plus la voix, et ajouta : Il ne faut plus qu'il puisse chasser sans rencontrer les gardes des domaines d'Anjou ; il ne faut plus que les fêtes qu'il cherchera à donner soient brillantes ; il faut que la disgrâce et l'exil pèsent sur lui de tout leur poids, il faut même que la pauvreté.... Jean Hingant, ceci vous regarde, faites en sorte que ses coffres soient vides, que les redevances soient mal payées. Il est de toute nécessité que votre maître s'irrite de sa situation. Veillez à la lui rendre dure et pénible. Quand le lion est par trop tourmenté par ceux qui le gardent, il se réveille de son apathie, il brise sa prison et s'élançe, et alors il est permis de lui donner la mort... En prononçant ces dernières paroles, le maréchal regarda, les uns après les autres, ceux auxquels il venait de parler. Il trouva sur toutes leurs lèvres un affreux sourire qui lui prouvait qu'il en avait été compris.

“ Toi, de Mée!, continua-t-il, en homme de cour, entretiens dans le prince déchu l'amour du plaisir, le regret

des fêtes et des tournois ; rappelle-lui ses succès dans ces jeux chevaleresques, pour qu'il s'impatiente de ne plus y briller. Olivier de Méel, parle-lui des belles et nobles chasses du pays dont il est banni, vante l'immensité des forêts et des landes de Bretagne, fais-le souvenir de ces poteaux aux armes d'Anjou, qui le resserrent ici dans un cercle si étroit.

“ Toi, Jean Hingant, quand on projettera des fêtes, des chasses, des tournois, montre tes coffres vides, plains-toi de la modicité des revenus ; quand on t'ordonnera des aumônes, répète le mot d'économie. Il faut que chaque désir rencontre un obstacle, chaque volonté un empêchement.

“ Ton rôle à toi, Pierre la Rose, n'est pas le plus facile. Es-tu chargé d'écrire au duc régnant, pèse chaque mot, choisis toujours celui qui rendra la plainte plus amère, plus impérative. Tu sais combien le duc François tient aux formes de respect ; ne les observe pas trop, mais assez pour que leur absence ne choque pas celui qui te chargera d'écrire, et cependant que le souverain susceptible y trouve de quoi le blesser. Voilà ce que tu dois observer à tous les instants. Ton étude doit être le choix des mots. Quand tes lettres te paraîtront trop fortes, choisis un bon moment pour demander au prince d'y apposer son nom et son scel. Plus tard, si tout cela manque, nous aurons recours à ton talent. Tu sais les récompenses qui t'attendent.”

— Illustre maréchal, répondit le perfide secrétaire avec l'expression du tigre qui aperçoit de loin sa proie, je vous entends ; je taillerai ma plume comme un poignard.

— C'est cela, dit Arthur, chaque jour tu feras une blessure.

— Et tu ne courras aucun danger, ajouta de MéeL.

— Ce n'est pas sûr, répliqua Pierre la Rose, s'il y a un imprudent parmi nous...

— As-tu déjà peur ? demanda de MéeL, avec l'air du mépris. Et toi, Hingant, tu ne dis rien ?

— Mon métier et le votre, noble seigneur, puisque vous êtes des nôtres, repartit le trésorier, est de se taire et d'agir.

— Oui, oui, dit le maréchal, le sage Hingant a raison ; il vient de nous donner notre devise à tous : se taire et agir. Maître trésorier, je l'ai souvent répété, vous êtes un homme de mérite. Je veux que le duc François en soit persuadé, et qu'un jour vous soyez à la tête de ses finances.

— Monseigneur est trop bon ; mais cependant il me disait ce soir qu'il était fâché de mon bonheur, fâché de me voir gagner au jeu.

— Pas comme Jean Hingant, mais comme trésorier du prince, je veux que vous n'amassiez pas d'argent. Si vous êtes riche, votre maître sera-t-il pauvre ?

— Pourquoi pas ? mes deniers ne sont pas les siens.

— Oui, mais les siens ne sont-ils jamais les tiens ? se hâta de dire de MéeL.

Il allait continuer ses railleries, Arthur de Montauban entendit sonner l'heure avancée de la nuit : Il est temps de se séparer, dit-il, bientôt il sera temps d'agir ; mais rappelons-nous que c'est par degrés que nous devons arriver à notre but. A mesure que nous avançons, redoublons de soins et de prévenances. Nous pouvons, sans affectation, prononcer souvent les mots de dévouement, de fidélité, de sacrifice. Nous avons

acheté ce droit. N'avons-nous pas suivi le prince en disgrâce? n'avons-nous pas tourné le dos à la fortune pour nous attacher à son adversité?

Allons, que chacun se retire en silence; demain montrons tous un front sans nuage, et rappelons-nous la devise du sage trésorier:

Se taire et agir.

X

LE DÉPART.

Le lendemain matin les premières personnes que rencontra Gilles de Bretagne en entrant dans la grande salle, furent Arthur de Montauban et Olivier de Méel. Le nuage qui la veille avait obscurci le front du prince était entièrement dissipé, et il leur tendit affectueusement la main. Le maréchal reçut cette marque de faveur avec un gracieux sourire; de Méel se sentit rougir et fut embarrassé, car il faut être déjà bien avancé dans le crime pour tenir contre une prévenance et une preuve d'amitié, quand elles viennent de la personne dont on s'est fait l'ennemi.

Dans la route du mal, Olivier était allé bien moins loin qu'Arthur. Pour conspirer à son aise, il aurait voulu que Gilles de Bretagne lui eût donné des sujets de plainte et de mécontentement; mais au contraire, il n'en recevrait chaque jour que de nouvelles preuves d'estime et de bonté. Son caractère gai, ses manières élégantes et aimables, plaisaient à Gilles, qui avait eu une fois le malheur de s'être emporté contre lui, et qui, depuis ce jour, sentait le besoin de réparer, par des égards, un instant de vivacité.

Eh bien ! que ferons-nous aujourd'hui ? demanda le prince. Je vous prévien que je ne veux pas chasser.

— Nous ne l'aurions pas proposé à monseigneur' répondit Montauban.

— Mais il est un autre exercice que mon très-redouté seigneur aime presque autant que la chasse, dit de Méel, c'est le tir de l'arc.

— Tu as raison, répartit Gilles de Bretagne, c'est un noble passe-temps, digne de princes, gentilshommes et chevaliers. Nos flèches auront l'immensité devant elles, et ne rencontreront point ces éternels poteaux d'Anjou pour les arrêter. Vite, que l'on fasse élever un haut mât sur l'esplanade, et que tous les apprêts soient bientôt terminés. J'ai hâte de reprendre mon arc et de vider mon carquois. Que les paysans et les vassaux les plus proches soient prévenus ; je veux voir s'ils sont forts à ce jeu.

— Monseigneur se croit encore en Bretagne ; ici les paysans et le menu peuple ne savent jouer qu'à la boule et aux quilles, dit Montauban.

— Et toi, Arthur, tu me rappelles bien vite que je suis hors de mon pays ! Tu ne me passes pas un instant d'illusion ! de Méel est moins cruel, il cherche à m'en donner.

— En vous en donnant, seigneur, j'adoucirais peut-être quelques heures, mais je prolongerais l'exil.

— Je te comprends, et te remercie. Aujourd'hui même je compte faire écrire

— Pas une humble requête, jespère ? ajouta Montauban.

— Sois tranquille, je connais mes droits, et je les ferai valoir

A ce moment Humfroy entra pour prendre les ordres du prince. Quand il sut que c'était pour faire faire les préparatifs du jeu du tir, il fut ravi. Gilles s'en aperçut et lui dit : Tu es content de me voir penser à ce jeu breton. Te souviens-tu que c'est toi qui me donnas les premières leçons ? alors tu avais le coup d'œil juste.

— L'ai bien encore, très-redouté maître et seigneur, et si vous me le permettez, je vous prouverai que l'âge m'a laissé de bons yeux. En prononçant ces mots, le vieux serviteur pesait sur chaque syllabe, comme pour souligner ce qu'il voulait faire comprendre ; mais le prince n'y fit aucune attention. Il n'en fut pas de même de Montauban et de Hingant ; l'air significatif du vieillard les frappait. Il faut si peu de chose pour effrayer celui qui médite le mal : un regard, une intonation, un demi-mot, lui font croire qu'il est deviné. En vérité les hommes, pour leur tranquillité, seraient sages de s'attacher au bien, car le mal leur coûte plus que la vertu.

Bientôt tout fut prêt. Humfroy avait fait attacher au haut du mât, élevé sur l'esplanade, les divers objets qui devaient être atteints par les flèches des tireurs. C'étaient une coupe d'argent, une couronne de lauriers et une colombe, retenue par un long ruban.

Tout ce qu'il y avait d'hommes au château fut appelé par le son du cor et des trompettes, et ne tarda pas à être rassemblé au pied du mât. Gilles voulut que les gens du pays prissent part au jeu ; mais ils prouvèrent promptement qu'ils ne s'y étaient jamais exercés. Leur gaucherie à tirer de l'arc faisait rire le peu de Bretons qui se trouvaient avec eux, et déjà les moqueries des enfants de l'Armorique faisaient naître des querelles.

Le prince s'en aperçut et fit cesser le tir. Mais il ne le fit pas sans humeur. Rien ne me réussit, dit-il, il en sera de ceci comme de la chasse. Cependant voyons si je serai aussi maladroit aujourd'hui que j'ai été malheureux hier. Et parlant ainsi, il demanda son arc : un page le lui apporta, un autre lui présenta son carquois ; il y choisit une flèche avec une grâce chevaleresque. Il banda son arc, jeta un coup d'œil rapide sur le but, et soudain le fer de la flèche frappant la coupe d'argent, la fit résonner et montra aux spectateurs qu'il n'avait rien perdu de son adresse.

Encouragé par ce brillant coup d'essai, Gilles demande une seconde flèche ; elle part, siffle, vole, et la colombe est délivrée. Le ruban coupé par le trait la laisse libre, et elle disparaît dans les airs.

C'est assez, dit-il, et il jeta son arc ; mais apercevant Humfroy, il lui demanda : Et toi, vieux camarade, te souviens-tu encore de ton ancien métier d'archer ? N'étais-tu pas un des archers de mon oncle Arthur de Richemont ?

— Je m'en fais gloire, repartit le majordome en se redressant avec fierté. Jadis mon bras eut de la force et de l'adresse, et les ennemis de mon pays ont pu le savoir ; mais malheureusement dans les champs d'Azincourt, aux côtés du vaillant Arthur de Richemont, aujourd'hui connétable France, je tombai, et...

Le prince voyant qu'Humfroy allait lui recommencer le récit de ses anciennes guerres (ce dont Humfroy ne laissait jamais échapper l'occasion), lui dit : Eh bien ! prends mon arc, et voyons si tu te rappelles ton ancien état.

— Volontiers, mon très-redouté seigneur, repartit le

vieillard ; et saisissant l'arc, il décocha une flèche qui fit tomber la couronne de lauriers au pied du mât.

Bien ! bien ! s'écria Gilles de Bretagne. Qu'on m'apporte cette couronne : elle est à toi, Humfroy !

— Je l'accepte ; et, mettant un genou en terre devant son seigneur et maître, l'heureux vieillard ajouta : Oui, j'accepte cette couronne ; mais, ô mon prince ! c'est pour l'offrir à celui qui a remporté deux prix....

Des applaudissements unanimes se firent alors entendre de toutes parts : ce fut un éclair de joie pour le prince banni ; il embrassa Humfroy avec émotion... A cet instant, un homme à cheval tout couvert de sueur et de poussière parut au bout de l'esplanade ; c'était un messenger, il portait les couleurs du duc François.

Arthur, dit le prince au maréchal qui se trouvait alors près de lui, va savoir ce que veut cet homme ; je vois d'où il vient, et je ne m'attends à rien d'heureux de la part de celui qui l'envoie.

Alors on rentra au château, le messenger fut introduit dans la cour, le maréchal de Bretagne reçut de ses mains un étui de fer recouvert en cuir noir et scellé avec des sceaux à queues pendantes.

Gilles attendait dans la galerie, debout près du large foyer. Jean Hingant entra. Eh bien ! demanda le prince, pour qui sont ces dépêches ?

— Très-redouté seigneur, répondit le gentilhomme de l'hôtel, elles sont adressées à messire Arthur de Montauban, maréchal de Bretagne.

— Je m'en doutais. J'aurais été étonné qu'il me

vint un souvenir de monsieur mon frère... A son maréchal, c'est tout simple. Et que lui mande-t-il ?

— Je ne sais ; mais voilà le maréchal ; il le dira lui-même à monseigneur...

— Quelles nouvelles, Arthur ? se hâta de demander le prince, en voyant entrer le maréchal ; mauvaises sans doute ?...

— Pour moi seul, repartit Montauban en prenant un air triste.... Je suis rappelé à Nantes, je dois partir sans perdre un moment.

— En effet, mon frère devait m'envier ta présence ; un maréchal en faveur auprès d'un prince disgracié ! C'était chose trop étrange.

— En consultant mon cœur, je la trouvais bien naturelle et bien simple, ajouta Arthur ; et il s'avança vers le prince pour prendre congé.

— Adieu, dit Gilles de Bretagne, adieu, je n'oublierai jamais que tu es venu passer quelques jours avec un proscrit. Dans ma position, je n'ai que de la gratitude à t'offrir ; mais où tu vas, tu ne trouveras peut-être rien d'aussi sincère. Adieu. Il lui tendit les bras pour l'embrasser ; Arthur s'y précipita, et osa serrer le prince contre son sein. C'était Judas donnant le baiser de trahison à son divin maître ; c'était Néron carressant la tête qu'il avait dévouée à la mort ; c'était le tigre qui joue avec sa proie.

Au moment de sortir de la salle, Montauban revint sur ses pas et dit au frère du duc de Bretagne : Le prince Gilles ne me donnera-t-il aucun message pour le duc François ?

— Tu m'y fais penser, répondit Gilles, je vais te

charger d'une lettre pour lui. Mes droits à un meilleur partage y seront rappelés, et tu les appuieras ; car le fils de Jean V en est réduit là, il lui faut des protecteurs pour obtenir justice. Arthur, tu pourras dire à mon très-haut et très-redouté frère ce que c'est que la cour de Chantocé. Tu as vu par toi-même cette dérision de la fortune. Quant à mon frère Pierre, je ne le charge point de plaider ma cause ; je sais qu'il tremble trop pour oser dire au souverain de Bretagne : Le dernier fils de Jean V n'est-il pas prince breton comme nous, et n'a-t-il pas, à ce titre, droit à l'apanage de notre maison ? Pourquoi donc l'exiler en Anjou ? Gilles n'a-t-il pas joué avec nous dans notre enfance ? Notre auguste mère, Jeanne de France, ne nous aimait-elle pas également, et notre sœur Ysabel n'est-elle pas encore toute triste de l'éloignement de son frère favori ? Pierre, content de ce qui lui est échu en partage, se trouve heureux dans son comté de Guingamp. Sa piété le rend si étranger aux choses de ce monde qu'il m'a même perdu de vue ; aussi je ne réclame point son appui. Mais il n'en est point de même de ma sœur Ysabel ; elle ne craint point de déplaire aux heureux en parlant d'infortune, aux puissants en parlant d'injustice. Ainsi tu lui diras : Votre frère compte sur vous

Puis s'adressant à Jean Hingant, Gilles de Bretagne lui ordonna d'aller chercher Pierre La Rose, son secrétaire affidé, et de l'amener dans son cabinet de travail, où il se rendait lui-même. Ayant donné cet ordre, le prince sortit en s'appuyant sur le bras de Montauban, qui avait eu le temps de lancer un regard significatif au gentilhomme de l'hôtel.

Hingant ne tarda pas à rencontrer Pierre La Rose ;

il le trouva à la tour des Archives, entouré de vieux parchemins, et lisant facilement ces actes poudreux des temps passés. Ses yeux accoutumés à ce gothique grimoire, n'y rencontraient plus rien d'indéchiffrable, et sa main, à force de travail, était devenue aussi habile que ses yeux. Il savait imiter l'écriture de chaque siècle comme il savait en comprendre les différents dialectes. Le prince de Bretagne l'avait ramené d'Angleterre et faisait grand cas de son savoir. Il parlait et écrivait également bien le latin, l'allemand, l'anglais et le français. Cet homme, accoutumé à transcrire la pensée de ses maîtres, n'avait jamais de pensée à lui, sinon pour nuire aux autres ; alors seulement il cessait d'être machine, et ne marchait de son propre mouvement que lorsque c'était pour aller vers le mal. La nature, en le faisant laid et difforme, lui avait laissé un amour-propre hargneux et susceptible ; il ne pouvait pardonner à tout être qui n'avait pas comme lui la laideur en partage. Pour se sauver de sa difformité, il visait à un air digne, il portait la tête haute et singeait le grand seigneur. Oubliant qu'il faisait partie de la domesticité du prince, ce scribe salarié était haut avec les subalternes, bas et rampant avec ses maîtres. Sa mise était d'une recherche ridicule, et comme la burlesque copie de celle du prince et de ses nobles amis ; ses prétentions faisaient rire...

Lorsque Jean Hingant eut dit au méchant scribe que Gilles de Bretagne le demandait pour le faire écrire au duc François, Pierre La Rose, laissant ses liasses de vieux papiers qu'il était occupé à lire, se frotta les mains avec joie, et dit avec une effroyable expression : Enfin voilà mon heure venue. On a ri de moi... ; eh bien ! je ferai pleurer !

Et il descendit chez le prince. Le gentilhomme de l'hôtel l'accompagna jusqu'à la porte du cabinet et lui dit bien bas à l'oreille : La Rose, rappelle-toi les instructions d'Arthur de Montauban ; que toute la malice de Satan soit avec toi.

— *Et avec votre esprit !* repartit le secrétaire avec un infernal sourire ; et en faisant un profond salut, il entra chez Gilles de Bretagne.

XI

LA LETTRE.

Agité de l'idée d'écrire à son frère, humilié d'être obligé de solliciter de nouveau, le prince Gilles parcourait à grands pas le cabinet où La Rose venait d'entrer. Sans rompre le silence il fit signe au secrétaire de s'asseoir à une table près de la croisée, et continua de marcher sans rien dire. Le scribe essayant sa plume attendait, et, avec une détestable joie, jouissait de l'embarras d'un prince réduit à demander justice comme une grâce.

Montauban, voulant avoir l'air de ne pas s'apercevoir de l'état pénible de Gilles, regardait la campagne à travers les vitraux, et affectait de la distraction.

Enfin le prince, d'une voix émue, dicta la lettre que nous allons transcrire.

A mon très-haut, très-puissant et très-redouté frère et seigneur.

— Pardon, prince, dit en se retournant de la fenêtre le maréchal de Bretagne, pardon de vous interrompre ; mais pourquoi user de ce protocole ? pensez que c'est un frère qui écrit à son frère.

— Oui, sans doute, mais ce frère est mon souverain, et François est jaloux de tous ses titres, c'est ce qui me faisait recourir à ce style qui me coûte tant quand jé lui écris. Et toi, Pierre La Rose, toi qui as vieilli sur les mots et sur les formules, qu'en penses-tu ?

— Très-redouté seigneur et maître, je pense comme messire Arthur de Montauban, maréchal de Bretagne, que puisque vous voulez rentrer dans les affections de votre très-illustre frère, le duc François Ier, il faut vous servir du langage de la nature. Ce langage va au cœur, l'autre n'est fait que pour les yeux.

En donnant ce conseil au prince Gilles, Arthur et La Rose savaient bien que la moindre formule d'étiquette qui serait omise, serait regardée par le duc François comme un tort de son frère, et voilà pourquoi ils lui conseillaient d'abandonner le protocole usité.

Allons, reprit Gilles de Bretagne, je vais suivre votre avis; en lui écrivant comme un frère, ma lettre me coûtera moins. La Rose, écris.

“ MON FRÈRE,

“ Votre ami et le mien, le sire de Montauban, maréchal de Bretagne, va vous rejoindre; il pourra vous dire si le séjour de Chantocé est digne d'un fils de Jean V; si vous, puissant souverain de Bretagne, vous n'auriez pas à souffrir si vous voyiez votre propre frère relégué étroitement sur les confins de l'Anjou, entouré de vassaux qui ne sont pas les siens, et qui le regardent comme un étranger. En acquérant le domaine souillé du maréchal de Retz, notre père, de glorieuse mémoire, a voulu augmenter les biens de notre maison, mais il n'a pu vouloir en faire mon patrimoine. Prince breton, c'est un apanage en Bretagne

que je dois avoir. Je le demande donc comme justice à mon frère. C'est à lui que je m'adresse, je l'aime mieux que de le réclamer de mon souverain. Le souverain pourrait ne pas entendre le sujet; mais un frère pourrait-il refuser son frère? Pourrait-il lui dire: Non, tu ne reviendras plus dans ton pays, je t'exile à jamais loin de moi, loin de ton berceau et de la tombe de tes pères!"

En dictant ces dernières paroles, la voix du prince trembla d'émotion; il porta rapidement la main à ses yeux, et demanda au maréchal: Eh bien, Arthur, es-tu content? Cette lettre plaira-t-elle à mon frère?

— N'en doutez pas, noble prince; elle part de votre cœur, elle ira au sien.

— Puisqu'il en est ainsi, donne-moi mon scel, que je l'appose au bas de cet écrit, avec le nom que je tiens de mes pères. Puisse mon frère en le lisant se rappeler nos premiers jours passés sous les yeux de nos parents!

Pierre La Rose ayant relu ce qu'il venait d'écrire, présenta la feuille de vélin à la signature du prince, qui, après y avoir jeté un simple et rapide coup d'œil, signa et y appuya son cachet aux hermines.

Voilà mon palefroi prêt, dit alors Montauban. Seigneur, il faut que je vous quitte. Le soir avance, et cette nuit je dois m'arrêter au château d'Ancenis.

Gilles prit la lettre scellée des mains de son secrétaire et la remit au maréchal de Bretagne, qui depuis quelques instants témoignait une grande impatience de se mettre en route. Enfin il sortit du cabinet du prince, emportant avec lui la lettre, non telle que Gilles l'avait dictée, mais telle qu'elle avait été écrite par le perfide secrétaire, qui, en n'y changeant que

quelques mots, en avait tout à fait dénaturé l'esprit. Nous allons souligner les mots que le méchant scribe avait substitués à ceux dictés par le loyal prince de Bretagne.

“ MON FRÈRE,

“ *Mon* ami et le vôtre, le sire de Montauban, maréchal de Bretagne, va vous rejoindre. *Je le charge* de vous dire si le séjour de Chantocé est digne *de moi*, digne d'un fils de Jean V ; si vous, souverain de Bretagne, vous n'auriez pas à *rougir* en voyant votre propre frère relégué étroitement sur les confins de l'Anjou, entouré de vassaux qui ne sont pas les siens, et qui le regardent comme un étranger ! En acquérant le domaine souillé du maréchal de Retz, *mon* père très-regretté et de glorieuse mémoire, a voulu augmenter les biens de notre maison, mais il n'a pu vouloir en faire mon patrimoine. Prince Breton, c'est un apanage en Bretagne que *je veux* avoir, je l'*exige* donc, je le demande comme justice à mon frère ; c'est à lui que je m'adresse, je l'aime mieux que de le réclamer *du* souverain. Le souverain n'entendrait peut-être pas le sujet, mais un frère *oserait-il* refuser son frère ? *oserait-il* lui dire : Non, non, tu ne reviendras plus dans ton pays, etc., etc.”

En emportant cette lettre, Montauban se réjouissait de l'effet qu'elle allait bientôt produire sur l'esprit orgueilleux du duc de Bretagne ; Pierre La Rose connaissait assez son maître pour savoir que, selon son habitude, il ne ferait que jeter un regard sur ce qu'il venait de dicter, et qu'il signerait de confiance. Aussi, il n'avait nullement été inquiet en faisant les coupables

changements que lui inspirait son infernale malice. Nous l'avons dit plus haut, il avait du génie pour le mal, et il avait appris depuis longtemps que rien n'est si confiant et si facile à tromper que la loyauté et l'honneur. Le prince, le cœur serré du départ d'Arthur, resta quelque temps à la fenêtre ; le voyant monter à cheval et prêt à s'éloigner avec ses écuyers et ses varlets, il lui fit un dernier signe d'adieu, et dit en soupirant : Allons ! voilà un ami de moins. Pierre La Rose l'entendit et sourit au dedans de lui-même, car il connaissait l'*ami* qui s'éloignait et qui causait ce regret ; en voyant le prince marcher dans le chemin des pièges, il se réjouissait aussi, car il devait avoir sa part de la victime, le maréchal lui avait dit : *Que Gilles soit perdu, et tu seras secrétaire du duc régnant.* Il n'en fallait pas davantage à Pierre La Rose ; quand de sordides mains tiennent la balance, le crime pèse moins que l'or.

XII

UNE NUIT D'ORAGE.

Quoique touchant à la fin de l'automne, la journée avait été d'une excessive chaleur. Le soleil avait cependant été caché par des nuages d'une couleur cuivrée ; mais à travers ce voile ses rayons avaient rendu la terre brûlante, et cet amas de nuées orageuses semblait peser sur elle et l'échauffer encore. Le soir amena l'ombre, mais non la fraîcheur. Le zéphyr ne vint point avec le crépuscule, et la feuille même du tremble resta immobile. L'homme des champs, regardant le ciel, se hâta de faire rentrer à la ferme ses bestiaux, dont la langueur et l'abattement annonçaient

aussi la tempête prochaine. En effet, sa terrible voix ne tarda pas à se faire entendre, et le soleil se coucha au milieu de l'orage. On eût dit que ce roi de la nature se retirait devant un ennemi vainqueur. Ses derniers rayons, ordinairement si brillants et si beaux, étaient pâles devant le feu des éclairs. Et comme dit le plus éloquent ¹ de nos écrivains : *Le disque de l'astre du jour se montrait alors terne et violet comme un énorme cadavre noyé dans les cieux.*

La nuit ne calma pas la tempête, et les éclats de tonnerre devenaient plus fréquents et plus terribles à mesure qu'elle avançait. La noirceur du ciel était sans cesse déchirée par le feu des éclairs ; les eaux du lac se soulevaient comme les vagues d'une mer en furie, et frappaient les murs du château que la foudre et les vents semblaient ébranler. Les hiboux, les chouettes et les orfraies, ne trouvant plus d'abri dans leurs vieilles demeures, s'envolaient effrayés, en jetant de lugubres cris, qui allaient se mêler aux bruits de l'orage.

C'était en vain que dans un tel désordre on cherchait le repos. Le prince et la princesse de Bretagne étaient restés assis près de leur foyer, et parlaient ensemble de la misère du pauvre voyageur surpris par la tempête, loin de son toit et de sa famille.

Ami, disait Françoise, nous nous plaignons d'être relégués ici ; nous voyons ceux qui sont mieux que nous, regardons ceux qui sont plus mal : pour être heureux, il ne faut pas regarder plus haut que soi..... Celui qui n'a qu'une pierre sur le rivage n'est-il pas moins à plaindre que celui qui est en proie à la fureur

¹ Chateaubriand.

des flots ?..... Ami, bénissons donc Dieu de ce qu'il nous a laissé.

— Je le bénis que tu sois mienne, répondit tendrement Gilles, tes paroles ont une ineffable douceur qui calme mon chagrin ; c'est comme un baume sur une blessure qui saigne.... La foi me dit que j'ai un bon ange, en te regardant je vois que j'en ai deux.

— Oh ! ne me compare pas à un être céleste, dit la fille des comtes de Dinan, cela offense le ciel.

A cet instant un éclat de tonnerre retentit avec un horrible fracas. Le vent s'engouffrant dans l'épaisseur des murs, frappant sur les vitraux ébranlés, ouvrit avec force un des côtés de la haute croisée ; les courties soulevées sur leurs tringles de fer, allèrent toucher la voûte ; la lampe s'éteignit, et la princesse, jetant un grand cri, tomba à genoux.

Ce n'est rien, se hâta de dire Gilles en courant à elle, les vitraux de cette vieille demeure ferment mal, le vent les a enfoncés. Puis à la lueur que jetait le feu du foyer, il alla refermer la croisée.

C'était un de ces moments de calme qui existent dans toutes les tempêtes, alors que le vent se tait comme pour reprendre haleine, et que les arbres, cessant un instant d'être tourmentés, ne se courbent plus et ne rendent plus de tristes gémissements ; alors que l'on dirait que la nature fatiguée a obtenu un peu de repos.

L'aspect du ciel fit voir au prince que ce calme ne durerait pas longtemps. Avant de revenir près de Françoise, il jeta un regard sur la campagne, et quel fut son étonnement d'apercevoir à la lueur d'un éclair cette même vapeur blanchâtre qui l'avait frappé quel-

ques jours avant, agitée, courbée par le vent, mais s'élevant de la même place et avec les deux mystérieux personnages ! Craignant d'ajouter aux frayeurs de sa jeune épouse, il garda le silence sur ce qu'il venait de voir ; mais au dedans de lui-même il se demandait : qui peut ainsi braver la tempête et dans cette horrible nuit s'exposer à la fureur des vents et aux dangers de la foudre ?

Françoise, rassurée, avait rallumé la lampe, et pendant que Gilles se livrait à ses réflexions, elle, à genoux sur son prie-Dieu, disait avec ferveur une oraison à *Notre-Dame de Bon-Secours*, pour qu'il n'advint point de mal au pèlerin exposé à la violence de l'orage ; elle priait aussi *l'étoile des mers* pour le pauvre marinier loin de son village et de sa mère, livré aux dangers des flots. Et elle demandait à saint Séverin, patron des voyageurs, de veiller sur tout homme cheminant au milieu de la nuit et de la tempête, et d'obtenir de Dieu son heureux retour au toit où il était né, au toit où l'attendaient sa femme et ses petits enfants.

De son côté, madame Ursule de Goyon ne dormait pas ; elle aussi priait Dieu, les saints et les anges d'éloigner la foudre qui continuait à gronder sur le château. Ne pouvant dormir, elle alla comme surveillante visiter la chambre des filles d'honneur. Elle les trouva aussi effrayées qu'elle, assises près du large foyer et récitant ensemble le rosaire ; elle en dit quelques *dizaines* avec ses élèves, et continuant sa ronde, voulut voir à l'infirmerie si Armelle de Beaumanoir n'avait pas besoin de ses secours. Avec le passe-partout de sa charge, elle entre dans la chambre où elle avait laissé quelques heures avant Armelle gisant malade sur son lit..... Mais, ô surprise ! elle ne la retrouve plus... Inquiète,

elle regarde, elle appelle... C'est en vain, la salle est déserte, personne ne répond... Où peut-elle être? A la chapelle, sans doute; elle est si pieuse! elle y sera descendue pour prier pendant l'orage.

Ursule y court, personne n'y est; la lampe brûle devant le sanctuaire, et éclaire une complète solitude. L'active surveillante fait le tour des piliers, ses yeux ne rencontrent point celle qu'elle cherche; elle ose même élever la voix dans le lieu saint, elle fait entendre le nom d'Armelle, et l'écho seul lui répond.... Alors sa frayeur redouble, son inquiétude est au comble; elle fait appeler Humfroy, elle lui raconte le sujet de ses alarmes. Le vieux concierge partage ses craintes, tous les deux ensemble parcourent le château dans toute son étendue. Hélas! Armelle ne s'y trouve nulle part. Pendant leurs longues recherches, la tempête ne cesse de gronder, et le flambeau qui les guide pâlit à chaque instant devant le feu des éclairs... Où peut-elle être? répète Ursule; elle, si bonne et si sage! Où peut-elle être? Humfroy, ajouta-t-elle, depuis quelque temps, ne vous paraissait-elle pas bien triste?

— Oh! oui, certainement, répondit le vieux major-dome; et dame Marguerite m'avait bien fait remarquer la pâleur et la rêverie de cette jeune damoiselle.

—Maintenant que je cherche dans ma mémoire... je me rappelle qu'une nuit, dans la grande galerie, j'ai rencontré damoiselle Armelle elle-même...

—Ah! Sauveur Jésus! s'écria madame Ursule, Humfroy, que dites-vous là? Quoi! vous auriez rencontré Armelle de Beaumanoir, la nuit, parcourant seule le château!

—A toute autre qu'à vous, madame la surveillante, je ne le dirais pas; mais à vous, je dois la vérité, et je

vous déclare donc qu'une nuit, il n'y a pas bien longtemps... tenez, c'était la nuit qui suivait le jour des hommages et redevances..... à deux heures après minuit, j'ai trouvé la damoiselle Armelle seule dans la grande galerie, enveloppée dans un grand manteau noir.....

—C'en est assez, dit la surveillante d'une voix émue et en laissant échapper des larmes, je ne puis pas tarder un seul instant de plus à remplir mon devoir..... Humfroy, allez trouver le chevalier qui veille cette nuit à la sûreté du château, priez-le de ma part, ordonnez-lui au nom du prince, de ne laisser entrer personne sans l'examiner avec la plus minutieuse attention..... A l'aide de quelque déguisement, elle aura trouvé le moyen de sortir du château... Cependant elle était encore dans sa chambre après le son du couvre-feu..... Depuis, comment a-t-elle pu en sortir?..... A cette heure, les ponts-levis se lèvent et les herses sont baissées, les sentinelles veillent aux portes, et les rondes commencées. Humfroy, courez prier le chef de garde de monter me parler.

Humfroy, obéissant à la surveillante, se hâta d'aller chercher le chevalier qui commandait le poste du pont.

Ursule restée seule n'avait plus peur de la foudre, qui cependant se faisait encore entendre; elle était trop préoccupée de la disparition d'Armelle... Sauveur Jésus! répétait-elle en joignant les mains, que va-t-on dire? Une tant noble damoiselle confiée à mes soins, à ma garde, se conduire ainsi! Quelle honte pour elle! quels reproches pour moi! Et qui aurait pu la soupçonner un seul instant! elle, si douce, si modeste, et qui semblait si pieuse!. . C'était donc de l'hypocrisie! Ah! j'ai vécu bien des jours, mais je n'avais encore

rien vu de pareil. Bonté divine! que me dira sa pauvre et dolente mère, qui me l'avait tant recommandée ?

L'officier que madame Ursule avait fait demander fut bientôt rendu auprès d'elle, et l'assura, par serment, que personne n'était sorti du château depuis le couvre-feu. Depuis le son de la cloche, ajouta-t-il, les herses sont baissées, et nul être humain n'a pu passer entre les barres de fer... Pour pouvoir franchir cette clôture, il faudrait, comme disent nos soldats, être fait comme Typhaine de Chantocé, surnommée l'anguille qui échappe à tout, qui passe à travers les murs et les grilles, qui voyage dans les airs et sous les eaux, et qu'ils voyaient, à ce qu'ils prétendent, cette nuit même, au milieu de la tempête, causant familièrement avec les morts de l'ancien cimetière, là-bas sur le penchant du coteau.

— Quoi! une femme a été vue cette nuit sur le coteau? Ce sera Armelle, dit la surveillante, elle y aura été surprise par la tempête et par la nuit.

— Mais, noble dame, répondit le chevalier breton, vous oubliez que vous avez vu la damoiselle de Beaumanoir dans sa chambre depuis le couvre-feu; et moi je jure qu'être vivant n'est pas sorti par le pont depuis cet instant.

— Mais par la poterne de secours, dit Humfroy.

— Courons le savoir, s'écria dame Ursule.

Les soldats veillant à la poterne jurèrent Dieu que personne n'était sorti de ce côté, et que la porte n'avait pas été ouverte depuis longtemps. En effet, des broussailles et des ronces en obstruaient l'entrée, et les sentinelles étaient postées là plutôt par habitude que par besoin.

— Je m'y perds, répétait la surveillante, plus je cherche et plus je m'y perds.

— Et nous aussi, ajoutaient l'officier et le vieux majordome.

Cependant Humfroy ne disait pas tout ce qu'il avait au fond de l'âme. Personne ne connaissait le château comme lui ; mais aussi personne n'avait une discrétion comparable à la sienne. Et s'il avait fait part d'un soupçon vague qui venait de naître dans son esprit, il eût révélé ce qu'il croyait important de tenir caché pour la sûreté de ses maîtres.

Pendant toutes ces incertitudes et ces recherches, le temps avait marché ; le jour commençait à poindre, et le soleil, sortant d'un amas de nuages amoncelés par la tempête, venait répandre sa lumière pâle sur les débris et les ravages de la foudre, de la pluie et des vents.

A voir les campagnes on eût dit qu'un ennemi y avait passé ; des arbres entiers étaient déracinés, renversés, d'autres cassés en deux par la force de l'ouragan ; la surface verte des prairies était déchirée par des ravins, les chemins creusés par des torrents de pluie, et les eaux du lac, troublées et jaunies, battaient encore leurs rives.

Aussitôt le réveil du prince et de la princesse, la dame Ursule de Goyon alla leur faire part de la disparition d'Armelle de Beaumanoir. En la racontant, son émotion était grande ! mais la surprise et la douleur de Françoise de Dinan étaient plus grandes encore.

C'est impossible, disait-elle, Armelle ne peut pas être coupable ; on a mal cherché Oh ! mon très-redouté seigneur, ordonnez que d'exactes recherches soient

faites partout et à l'instant. Vous savez combien j'ai-
mais cette jeune fille et combien sa douce tristesse
m'intéressait... Vite, vite, que l'on cherche depuis les
souterrains jusqu'au haut des tours.

— Humfroy et moi avons tout visité, repartit la dame
surveillante, et toutes nos perquisitions ont été vaines.

— C'est égal, je veux que le château soit parcouru
en entier, ajouta Françoise.

Le prince donna des ordres, et les officiers de l'hôtel
commencèrent leurs recherches.

— Quand vous avez vu Armelle pour la dernière fois,
demanda la princesse à madame Ursule, où était-elle ?

— Gisant sur son lit dans sa chambre, près la salle
des malades.

— Y était-elle seule ?

— Oui, Madame, depuis trois jours elle y était seule ;
le *physicien*¹ même était absent depuis hier ; la fièvre
d'Armelle était moins forte, et hier au soir elle me
disait qu'elle sentait qu'elle serait bientôt guérie.

— Sa tristesse était-elle plus grande que de cou-
tume ?

— Non, Madame, et même quand je lui dis : Voilà
des éclairs, nous aurons cette nuit un terrible orage,
elle eut comme un sourire sur ses lèvres pâles, et me
répondit : Tant mieux, j'aime les orages, j'aime à en-
tendre gronder le tonnerre, à voir le rouge des éclairs
sur le noir du ciel. Puis se reprenant : Oh ! j'ai tort
d'aimer les tempêtes... Moi je suis à couvert... Mais...
et alors elle cacha son visage avec ses mains.

— Dame Ursule, il faut que nous allions visiter sa
chambre et la salle des malades, peut-être y trouverons-
nous quelques indices ; vous m'avez dit qu'Armelle

1. C'était le nom que l'on donnait alors aux médecins.

était instruite et savait écrire, il serait possible qu'elle eût laissé quelque lettre ; allons, venez avec moi.

— J'ose assurer que Madame ne trouvera rien, car depuis hier au soir je suis retournée trois fois dans sa chambre dont voici la clef ; j'ai cherché partout . . . je n'ai rien trouvé . . . Mais Madame sait que je suis à ses ordres, et je la suivrai partout.

Toutes deux traversèrent une longue suite de chambres et la grande galerie ; puis elles montèrent ensemble l'escalier tournant qui conduisait à l'infirmierie et à la chambre d'Armelle.

La surveillante des filles d'honneur arriva à la porte de la salle des malades un peu après la princesse qui marchait d'un pas rapide et lesté ; encore tout essoufflée de la rapidité de la course et des nombreux degrés qu'elle venait de monter. Ursule choisit dans un trousseau de clefs qu'elle portait à un de ses côtés la clef de l'infirmierie ; en la mettant dans la serrure : Cette clef ne m'a pas quittée, donc personne n'a pu entrer ici depuis moi ; et, ouvrant la porte, elle se mit respectueusement de côté pour laisser passer la princesse de Bretagne.

Tous les lits furent visités les uns après les autres ; les armoires, les cabinets furent ouverts, et ne trouvant rien dans cette salle, elles entrèrent dans la chambre d'Armelle, qui y communiquait et qui n'avait pas d'autre porte . . . Alors une odeur de baies de genévriers et de ces plantes que l'on brûle auprès du lit des morts, les frappa . . . une cassolette placée sur une table fumait encore un peu . . . un manteau noir, souillé de boue et tout trempé de pluie, était jeté par terre . . . et sur le lit, Armelle, pâle, froide, immobile, était étendue ! . . .

— Elle est morte ! s'écria la princesse.

— Non, non, dit Ursule, qui avait déjà une main sur le cœur de la pauvre fille, il bat encore !... Mais comment a-t-elle pu rentrer ici ? elle n'y était pas à quatre heures du matin... j'ai toujours tenu cette porte fermée...

Ne nous occupons pas de ceci à présent, repartit Françoise ; vite, vite, appelez du secours, un *physicien*, un prêtre...

Bientôt il y eut trop de monde dans la chambre et autour du lit ; la sage et prudente Ursule renvoya toutes les compagnes d'Armelle qui venaient d'accourir, le mystère n'était pas encore éclairci... et ce n'était pas à elles qu'il convenait de l'apprendre...

Après avoir été transportée dans son lit bien chaud, après beaucoup de soins, Armelle entr'ouvrit les yeux... et, voyant plusieurs personnes autour d'elle, elle dit avec un sourire qui faisait mal, et d'un air égaré :

“ Ah ! ah ! vous n'avez plus peur de lui, vous venez le voir à présent... pauvre Harold ! il ne donne pas la mort... sous le linceul son cœur bat encore.”

Puis tout à coup portant la main à son front, et la passant sur ses yeux, comme quelqu'un qui se réveille, en regardant et touchant les rideaux de son lit, elle s'écria d'une voix déchirante : Ah ! je ne suis plus dans le sépulcre du mort !... je suis de retour à la demeure des vivants... J'ai parlé, je suis perdue !...

Et criant ainsi, la malheureuse se tordait les bras dans un horrible désespoir.

XIII

LA CALOMNIE.

Une seule pensée occupait tout le château, un seul

nom était dans les bouches de ses habitants, c'était celui d'Armelle de Beaumanoir. Le prince et la princesse de Bretagne ne revenaient pas de leur surprise et ne pouvaient vaincre leur douleur. Selon la coutume des temps, Armelle leur avait été confiée par ses nobles parents, pour qu'elle fit briller à la cour le nom de Beaumanoir, et ce nom si glorieux allait être joint à la honte : car une damoiselle de haute lignée qui faisait ainsi parler d'elle était une tache pour tous les siens. On ne savait point encore ce qui avait fait oublier à la jeune fille d'honneur les devoirs et la retenue de son état ; on ignorait encore ce qui l'appelaient la nuit hors du château ; on ne pouvait s'expliquer comment elle avait pu en sortir et comment elle avait pu y rentrer, et ce vague même donnait un libre champ à toutes les conjectures, une grande facilité à toutes les calomnies.

Ses compagnes, retenues par leur surveillante dans leur chambre de travail, causaient ensemble de cet étrange événement ; elles se disaient tout bas : Armelle était triste et fuyait le plaisir, et cependant elle n'avait aucun sujet de chagrin ; et chacune d'elles cherchait à se rappeler quelque mot, quelque action qui pût les aider à le deviner : mais c'était en vain, la prudence, la réserve de leur compagne avaient été si grandes, que rien ne pouvait les mettre sur la voie du mystère. Elles étaient donc réduites à attendre pour savoir ; et nous devons le dire, Armelle était si aimée, qu'il y avait autant de pitié que de curiosité dans l'impatience qu'elles éprouvaient de connaître toutes les particularités de sa disparition et de sa rentrée au château.

Les chevaliers partageaient cette curiosité ; plusieurs d'entre eux étaient pères de famille, et ne pouvaient

s'empêcher de penser à la douleur des nobles parents d'Armelle.

Les écuyers et les pages, les femmes de service et les *gros varlets*, tous parlaient de la demoiselle de Beaumanoir ; quand Humfroy et Marguerite étaient rencontrés, ils étaient aussitôt entourés, questionnés, et comme ils ne savaient rien, et qu'ils ne pouvaient pas satisfaire la curiosité générale, on les accusait de faire les mystérieux et les importants.

Dans une grande ville, les plus petits détails d'une nouvelle qui occupe sont bientôt répandus, commentés et dénaturés ; à plus forte raison, dans un cercle aussi circonscrit que celui de l'habitation de Chantocé, on dut répéter avec surprise et exagération les paroles que la pauvre Armelle avait prononcées en se retrouvant dans sa chambre, en voyant la princesse et la surveillante à ses côtés

Ces paroles étaient pleines de mystère ; en se les répétant les uns aux autres, on se disait : Il y a de la magie dans l'histoire d'Armelle ! . . . elle évoque les morts et s'entretient avec eux, un sépulcre est le lieu de ses rendez-vous . . . elle est possédée du démon ; quand le chapelain est entré dans sa chambre, elle a eu d'horribles convulsions Ces propos se redisent en passant de bouche en bouche, ils prennent de la consistance avant la fin du jour ; Armelle aux yeux de presque tous les habitants du château, n'est plus qu'une impie, une femme vendue au démon : il n'est plus étonnant que les gardes et les sentinelles de nuit ne l'aient pas vu passer, il est tout naturel que ni les hautes murailles, ni les ponts-levis, ni les herses baissées n'aient pu la retenir, on sait que la magie est plus forte que tout.

Le matin on répétait le nom d'Armelle de Beaumanoir avec intérêt et pitié, et le soir on ne le disait plus qu'avec épouvante et horreur.

Voilà la justice des hommes : heureusement il en est une meilleure, c'est dans celle-là qu'Armelle se confie ; mais ce juge incorruptible qui la jugera ayant l'éternité à lui, ne la justifiera peut-être que dans le ciel, et en attendant le nom de Beaumanoir va être flétri ; les hommes vont le répéter en le maudissant. Le peuple s'empare de l'histoire d'Armelle, ce n'est plus seulement au château qu'on en parle ; les soldats ont vu toutes les nuits une femme venir dans le vieux cimetière, y ramasser des ossements, et en faire un feu sacrilège pour ses évocations ; cette femme, c'était Armelle ; à sa voix les morts sortaient de leurs cercueils ; plus d'une fois elle s'est jetée dans leurs bras décharnés et s'est couchée dans leurs tombes. Ces paroles venaient jusqu'aux oreilles du prince et de Françoise de Dinan, qui se rappelaient ce qu'ils avaient vu du haut du donjon. Gilles se souvenait encore des deux personnages qu'il avait aperçus pendant l'orage de la nuit. Françoise se répétait les paroles d'Armelle, et toutes ces pensées, tous ces souvenirs, les forçaient malgré eux à partager l'opinion générale.

Il n'y avait plus aucun moyen d'assoupir cette affaire ; le scandale était trop grand, la voix du peuple criait trop haut. Le mot de *sorcellerie* circulait dans la foule ; il était venu aux oreilles des prêtres, et eux, qui étaient chargés de faire respecter le nom de Dieu, devaient se lever contre le sacrilège. Le curé de Chantocé alla trouver le prince : un grand nombre de femmes suivaient le vieillard, et dans le trajet qui sépare la cure du château, elles criaient : Malédiction ! malédiction sur la sorcière ! que la coupable soit livrée à la justice !

Où est la coupable ? demanda le prêtre en se retournant vers la foule ; je ne connais point de *coupable*, je ne connais qu'une *accusée*.

Et quelques femmes de la populace disaient : Notre recteur est trop vieux, il n'a plus de zèle ; comme il reste froid devant un si grand crime ! Il faut que notre saint évêque soit instruit ; lui saura punir..... celui-ci ne sait que pardonner.....

Quand le prince vit le vénérable vieillard entrer au château, il descendit à sa rencontre et s'écria : Ah ! mon père, venez-vous parler miséricorde ? car autour de moi je n'entends prononcer que le mot de justice. En vérité, en vérité, le dernier de mes vassaux est moins à plaindre que moi, car il n'a à condamner personne. Que le glaive du pouvoir est lourd quand il faut le tirer contre une femme ! Mon père, priez pour Armelle ; que le ciel lui accorde résignation et repentir..... Priez pour nous ; que Dieu nous éclaire, et nous donne, avec le désir de venger son saint nom, la charité du chrétien et l'équité du juge.

— L'esprit du Seigneur sera avec vous, répondit le ministre de Jésus-Christ. Celui que je sers a dit : Bienheureux les miséricordieux, parce que Dieu leur fera miséricorde ; à ces hommes de bonne volonté, les lumières d'en haut ne sont pas refusées. L'Esprit saint n'a pas de tabernacle plus pur et plus aimé que le cœur où la charité réside.

Et le vieillard ajouta : “ Prince, veuillez me faire conduire près d'Armelle. Bientôt vous lui donnerez des juges ; avant, donnez-lui un consolateur.”

— Qu'il en soit ainsi, dit Gilles de Bretagne. A son ordre, les portes de la prison s'ouvrirent, et Armelle vit qu'elle n'était pas abandonnée de tous, et que Dieu lui laissait encore un appui.

V

Il est des études plus sévères qui couronnent votre cours d'éducation et que vous devez cultiver sous peine de voir s'affaiblir cette rectitude d'idées à laquelle nous avons tâché de former votre intelligence. N'oubliez pas les procédés logiques que l'on vous a enseignés comme propres à produire la justesse de la raison. Il vous sera toujours utile de vous habituer à resserrer vos pensées dans des formules concises et précises, à les coordonner et à les développer d'après une méthode régulière. Par ce moyen vous pourrez aisément surprendre l'erreur là où elle se glisse et repousser les objections futiles opposées à la vérité. Grâce à votre instruction philosophique, si vous savez l'entretenir, votre esprit ne sera pas une proie facile du sophisme dont l'empire est si grand dans notre siècle; vous aurez acquis cette qualité dont on regrette trop souvent l'absence, une forte dialectique.

Mais la philosophie ne consiste pas dans la logique seulement.

Sans doute elle n'est pas le moyen donné à l'homme pour apprendre les vérités qui doivent être l'objet de sa foi, ou la règle de sa conduite. Si la raison marchait toujours dans la voie droite que le Créateur lui a ouverte, elle arriverait à une connaissance certaine des vérités qui ne sont pas audessus de sa sphère; mais souvent les passions, les préjugés la font dévier. Aussi dans l'arène philosophique il y a eu les luttes intellectuelles les plus vives, sur les questions pourtant les plus vitales pour l'homme. Dans ce bouleversement

d'idées, dans ce flux et reflux d'opinions contradictoires, dans cette vie éphémère de systèmes ne naissant que pour mourir, et ressuscitant ensuite sous d'autres formes, l'homme laissé pour ses croyances aux seules ressources de la philosophie, après avoir été le jouet de toutes sortes d'erreurs, aurait fini par ne plus croire à la réalité, et la vie n'aurait plus été pour lui que comme la conscience du néant. On le sent, ce n'est pas à la science humaine que devait être réservée la solution du problème des destinées de l'homme et des moyens de la remplir. Là dessus c'est la révélation qui fait autorité. Mais il n'en est pas moins vrai qu'un des plus nobles emplois de l'intelligence de l'homme est de chercher à se rendre raison à elle-même des hautes vérités que la foi proclame, en sachant toutefois reconnaître les limites que Dieu a mises à sa nature bornée. Cette étude agrandit l'esprit, et donne une admiration plus vive pour l'objet des révélations divines. La science puisée à une saine philosophie devient une arme puissante à l'aide de laquelle le chrétien peut défendre la doctrine religieuse qu'il professe. Appuyé sur la parole révélée, plein de confiance en sa raison éclairée par une forte étude, il porte un noble défi aux adversaires de ses croyances. Ils paraissent devant lui ; saisissant le glaive de sa puissante argumentation, il les frappe à coups redoublés et il les voit abattus à ses pieds hors d'état de se servir de l'arme trompeuse du sophisme, que sa logique a rompue entre leurs mains.

Outre cette philosophie rationnelle, il en est une autre qui examine les dogmes religieux dans leurs rapports avec les faits intimes de l'âme, les besoins du cœur, et la vie morale de l'humanité. Ici ce n'est pas

toujours la méthode sévère de la déduction, la marche assurée du raisonnement que suit le philosophe. C'est un instinct d'analogie qui fait deviner les rapports entre les êtres, une habitude de contemplation, une observation des phénomènes intérieurs, qui donne comme une science expérimentale de la vie intime et de ce qui la satisfait. C'est d'autres fois, comme un vol de la pensée, par lequel planant du haut des régions intellectuelles, elle contemple d'un vaste regard les liens qui unissent la terre au ciel, le fini à l'infini, l'homme à Dieu. Il n'est point de travail plus grand et plus sublime que celui de l'entendement, pénétrant dans les profondeurs des dogmes religieux, et y trouvant par ses réflexions une lumière qui lui dévoile comment l'ordre naturel s'allie à l'ordre surnaturel, comment les lois de l'existence actuelle de l'homme et de la société se combinent avec les lois supérieures et divines. L'œil exercé à ces considérations trouve moins profondes les obscurités du mystère, et si l'homme n'en aperçoit pas clairement la nature, son intelligence en devine la raison.

Mais à part ces hautes et premières questions que la foi résout et dont la philosophie jusqu'à un certain point peut rendre compte, celle-ci embrasse encore des matières d'un vif intérêt qui réclament notre étude.

L'observation psychologique, la connaissance de notre principe intellectuel, de ses facultés, de ses fonctions, l'examen des phénomènes de l'âme, des liens qui l'unissent au corps, de son mode d'opération au moyen des organes, est-ce donc là une matière si étrangère à l'homme, pour n'être accueillie que de son indifférence? Cette science qui a fait briller les philosophes qui s'en sont occupés, d'une gloire si belle,

présente, ce semble, assez d'importance pour qu'on doive croire qu'il n'y a pas là qu'une étude stérile et sans résultats pour la satisfaction de l'intelligence. La solution même des hautes questions dont je parlais tout à l'heure y est jusqu'à un certain point intéressée. Et certes quand un siècle de matérialisme, comme celui qui a précédé le nôtre, a élevé tant d'épais nuages sur la nature de notre intelligence et de ses idées, ne serait-il pas utile d'aller chercher la lumière qui fasse briller clairement notre essence spirituelle, son activité, sa liberté, son immortalité et autres qualités sublimes que nous devons être fiers de posséder ?

Si des hauteurs de la métaphysique, on descend dans les vastes champs de la science sociale, là aussi l'étude du philosophe apparaîtra digne du plus vif intérêt et devra peut-être attirer une attention plus particulière, parce qu'elle semble d'une application plus pratique. Quel est le principe de la société, la base sur laquelle reposent ses lois, la raison de se soumettre aux devoirs qu'elle exige, les droits que l'individu peut avoir à y réclamer ? Questions capitales dont notre siècle a vu la discussion soutenue de la force et de la violence ébranler le monde des plus pénibles secousses, mais que la raison aidée de l'expérience est appelée à décider d'une manière pacifique, pour le plus grand bonheur des hommes. Tout sort des doctrines, les lois, les mœurs, les divisions qui déchirent la société, les faits divers dont se composent les fastes du monde. Si de terribles effets sont dus à la diffusion de doctrines pernicieuses, qui ne voit, dans un temps où un appel est fait à la libre émission de toutes les opinions, qui ne voit de quelle importance il est à l'homme qui peut exercer une influence quelconque par la parole ou par

la plume, d'avoir fait une étude approfondie de la science sociale dont une haute philosophie donne l'enseignement sous la direction de la religion.

Eh bien ! la philosophie sous les divers aspects que je viens de présenter a été l'objet de vos études ; qu'elle le soit encore. N'oubliez pas qu'ici vous avez été formés aux leçons de Celui qu'on appelle l'Ange de l'école. Je n'ai point à redire ses louanges. Vos oreilles ont été habituées à entendre l'éloge de l'étendue, de la profondeur, et je dirais presque, de l'infaillibilité de son génie. La vérité a toujours prévalu là où ses doctrines ont dominé les intelligences, et l'erreur en répétant quoiqu'à tort, que lui seul l'empêchait de triompher, *Tolle Thomam et dissipabo Ecclesiam*, lui rend le plus éclatant hommage et le signale par cet aveu à l'étude de quiconque veut la combattre elle-même.

Mille sources plus ou moins erronées coulent de toutes parts et vous invitent à apaiser à leurs ondes la soif de connaître qui dévore votre esprit ; je vous dirai : N'en approchez qu'avec crainte, ou plutôt éloignez-vous d'elles avec empressement ; mais buvez avec assurance aux courants de cette science souveraine dont le docteur Angélique arrose toute l'Eglise : *Fluentis summæ peritiæ totam rigat Ecclesiam*.

Cette autre gloire de l'ordre de saint Dominique dont la parole était digne de louer cette intelligence, le Père Lacordaire a dit qu'il espérait beaucoup pour notre siècle parce qu'il avait salué saint Thomas lui apparaissant, après un obscurcissement passager, avec l'auréole du génie dans la sainteté.

Aussi vous dirons-nous : soyez fidèles disciples de

saint Thomas; recourez souvent à ses leçons, et vous aurez un bouclier sur lequel se briseront tous les traits de l'erreur, et des armes qui feront de vous des athlètes invincibles de la vérité.

Quand la famine désola la terre d'Égypte dans les années de la stérilité, les peuples affamés demandaient le pain à grands cris. Il leur fut dit : *Ite ad Joseph*, il est le dispensateur du froment destiné à nourrir la nation.

Les révolutions intellectuelles et sociales qui se sont fait sentir depuis près d'un siècle, ont amené la stérilité pour la véritable science; on ne la trouve guère dans ces livres nombreux que produit notre époque. Les intelligences nécessairement avides de la vérité la demandent; elles sentent que l'aliment qu'on leur présente n'est pas propre à les nourrir. Quand vous-mêmes, chers élèves, éprouverez la faim de la vérité, le besoin de la bien connaître, de savoir la démontrer, de pouvoir la défendre, quand vous voudrez avoir des notions justes, profondes, étendues sur les questions les plus dignes d'intérêt, de l'ordre religieux, intellectuel, social, *Ite ad Thomam*; on a dit de lui que lors même qu'il n'a pas prévu, il a cependant dit d'avance tout ce qu'il faut. A son génie a été confié le froment de la science destiné à alimenter les esprits. Il rendra à celui qui lui demandera une part de ses connaissances par l'étude qu'il fera de ses ouvrages, il rendra ce qu'il a reçu du ciel. Suivant le mot sacré appliqué au saint docteur, il le nourrira du pain dont il a été nourri, le pain de la vie et de l'intelligence : *cibavit illum pane vitæ et intellectus*.

Le temps me manque pour vous engager à cultiver les connaissances de l'ordre physique dont vous avez reçu la notion dans ce collège; leur incontestable utilité et le complément qu'elles ajoutent à la haute éducation doivent vous porter à ne pas les négliger. Tenez-vous au courant des principales découvertes de la science. Ceux d'entre vous qui sentiraient une inclination particulière à ce genre d'étude devraient s'y livrer autant que les circonstances leur permettraient de suivre ce goût. Ils pourraient se rendre habiles en ces matières au point de servir très-utilement à l'exploitation des richesses diverses de notre sol et d'acquérir à leur nom un honneur qui rejallirait sur le pays entier.

VI

Maintenant, chers élèves, ce que je dois surtout vous recommander avec instance, c'est d'étudier la plus noble, la plus importante, la plus nécessaire de toutes les sciences, celle de la religion. Elle est l'ensemble des vérités que Dieu a révélées pour le salut de l'homme, il faut croire à ses dogmes et se soumettre à ses lois. Pour cela il faut bien connaître ce qu'elle enseigne et ce qu'elle prescrit

Vous avez reçu ici une éducation religieuse très-développée. On ne s'est pas borné à un large exposé de ce qui doit faire l'objet de votre foi et la règle de votre conduite; mais la démonstration de la vérité et de la beauté du culte que vous professez vous a été donnée. Vous avez vu sur quelles bases inébranlables il repose, comme tout en lui satisfait l'intelligence, et comme

toutes les difficultés qu'on lui oppose disparaissent à la lumière que produit l'étude approfondie de ses doctrines et de ses institutions.

Mais les connaissances religieuses, si elles ne sont pas cultivées, s'affaiblissent comme les autres. Les vérités les plus essentielles subissent souvent une déplorable altération dans l'intelligence qui ne les entretient pas avec soin, et l'on a vu des hommes se disant chrétiens et savants à un haut degré dans les choses humaines être plus ignorants des vérités religieuses que l'enfant du peuple qui repasse son catéchisme.

C'est une honte coupable qu'il faut nécessairement éviter.

Etudier la vérité révélée de Dieu, c'est le premier devoir de l'homme; car ce n'est autre chose que de prêter l'oreille à la parole que Dieu daigne lui adresser. Négliger cette étude est un mépris de la sagesse et de la bonté divine; c'est rejeter avec une irrévérence aussi insensée que criminelle la lumière qui peut seule nous éclairer dans notre marche vers nos éternelles destinées.

Plus on étudie la religion, plus on l'admire; vous connaissez le mot célèbre: Un peu de science peut éloigner du christianisme, beaucoup de science y ramène nécessairement.

Faute d'études religieuses profondes, la plus légère difficulté paraît sérieuse; elle déconcerte; on ne sait qu'y répondre; la foi qu'on professe est vaincue devant les autres, et bientôt elle chancelle au dedans de soi-même.

Dans un siècle comme le nôtre où l'incrédulité et le fanatisme anti-religieux élèvent tant de sophismes, font entendre tant de cris menaçants contre notre foi, tout

chrétien véritable qui a reçu une haute éducation doit être prêt à en faire hommage au Christ et à son Église en mettant à leur service son intelligence développée, fortifiée, enrichie par les connaissances qui lui ont été données. Celui à qui sa foi est chère et qui sent les obligations qu'elle lui impose ne doit avoir rien de plus à cœur que de pouvoir la défendre contre les attaques dont elle est l'objet, et démontrer en toute occasion qui le requiert la vérité de ses enseignements, la beauté de son culte, et les bienfaits de tout genre qu'elle a apportés à la société.

Étudier la religion, c'est encore la plus noble occupation de l'être intelligent, puisque cette étude lui donne les connaissances les plus claires sur les plus graves matières qui peuvent l'intéresser; c'est ouvrir son esprit à une lumière brillante et pure, puisqu'elle est le rayon du soleil de l'infinie vérité qui ne peut manquer, en pénétrant l'intelligence, d'y jeter les plus vives lueurs. C'est donc démesurément agrandir le domaine de la plus noble faculté de l'âme; c'est par conséquent un devoir pour l'homme qui tend à une science aussi complète qu'il peut l'acquérir.

D'ailleurs la religion ne doit point être considérée comme un ordre de choses à part, comme une loi spéciale réglant les affaires purement spirituelles, exprimant les rapports immédiats et directs de l'homme avec Dieu, et sans liaison avec les théories diverses de la science, sans influence sur la société temporelle.

L'unité est le caractère essentiel des œuvres de Dieu, parce que l'unité est Dieu même. La création entière doit avoir un but unique. En créant le monde, le Tout-Puissant ne put avoir d'autre terme de sa pensée que lui-même, c'est-à-dire sa gloire par la manifestation de

ses attributs et l'hommage qu'il devait recevoir de ses créatures. Principe de tout ce qui existe, il en doit être la fin. Tout descend de lui, tout doit remonter vers lui. Voilà ce que la suprême justice, la loi générale de l'ordre découvrent à la raison, et ce que la religion proclame en faisant un devoir à l'homme de tout rapporter à Dieu.

Supposons un ordre de connaissances, un ensemble de rapports de l'homme avec les êtres créés, qui, à son dernier terme arriverait à une autre fin que Dieu. Qu'elle pourrait-être cette fin ? Comment dans le système général des lois de la création, pourrait se trouver cet ordre de choses, qui aurait un résultat particulier, dérogeant au but qu'a dû se proposer le Créateur ? Cela répugne à la foi et à la raison.

Toutes les sciences relèvent donc de la religion. Chacune d'elles dans sa sphère doit rendre hommage au Seigneur qui est le Dieu des sciences, *Deus scientiarum Dominus est*. Pour cela elles ont besoin d'être dirigées par les enseignements religieux afin d'être maintenues dans le cours qu'elles doivent suivre pour arriver à Dieu. Elles doivent donc obéir aux ordres de la science sacrée dont, selon l'opinion reçue aux âges de la foi, elles ne sont que les servantes.

Les questions fondamentales de la Philosophie ont leur solution dans les dogmes religieux ; la littérature trouve dans les enseignements du christianisme le principe du beau, la règle la plus sûre du goût et la source des plus sublimes inspirations ; toute théorie sociale a besoin des lumières de la foi afin de n'être pas exposée, en blessant quelques unes de ses doctrines, à conduire l'homme vers un but opposé à celui que le Créateur lui a assigné.

Joignez-donc, jeunes élèves, aux études qui doivent former en vous l'homme instruit, utile à son pays, celles qui préparent le chrétien aux devoirs dont l'accomplissement doit le rendre citoyen de l'éternelle patrie.

Ces deux ordres d'idées, ne se nuisent pas, ils se soutiennent l'un l'autre, comme les sentiments qui en résultent au lieu de se combattre, empruntent à leur union dans le même cœur, un charme indéfinissable. Les souvenirs religieux liés aux souvenirs de la patrie ne produisent-ils pas le plus grand amour pour la terre natale? Le cœur ne fait qu'une seule chose de la maison de notre enfance et de l'Eglise de la paroisse; des champs et du cimetière; des fêtes religieuses et des joies de la famille; de la prière et de l'amitié; de Dieu et de nos parents, chers et purs objets de nos affections, qui forment les éléments du bonheur de la vie, comme la plante vit de la terre qui lui donne sa sève et du ciel qui la féconde de son soleil.

Il en est ainsi des principes qui doivent animer la vie sociale; ils puisent une énergie plus puissante dans les idées religieuses. Purifiés par leur alliance avec la doctrine sainte, ils rendent le citoyen plus utile à la patrie, parce qu'ils lui font respecter la religion, base fondamentale de la société, et ils rendent la patrie plus chère au citoyen, parce qu'à l'affection naturelle qui porte à s'y attacher se joint le devoir religieux qui fait voir un ordre de la Providence dans l'amour du sol natal et dans les devoirs à rendre à ses compatriotes; la fraternité n'existe que par la religion.

L'étude de la religion devra avoir pour vous de puissants attraits; car elle a inspiré les chefs-d'œuvre de l'esprit humain. L'apologétique chrétienne est la plus belle des littératures. Pour le prouver, je n'ai

besoin que de citer quelques noms : Les Pères de l'Église déjà mentionnés, puis Bossuet, Fénelon, Pascal, et de nos jours, De Maistre, Chateaubriand, Lacordaire, Donoso-Cortès. Quelles plus belles œuvres littéraires que celles de ces défenseurs des vérités chrétiennes ; en elle la vérité apparaît sous les plus attrayantes formes de la beauté.

VII

J'ai dit, chers élèves, ce qui doit être l'objet de vos études habituelles, si vous ne voulez pas perdre le fruit de l'éducation que vous avez reçue, si vous aspirez au noble titre d'homme instruit.

Soyez fidèles au culte des lettres et des sciences, telles qu'on vous les a enseignées, et vous vivrez dans une atmosphère pure, saine, où ne pénétreront guère les miasmes des folles passions qui sont l'effet de l'ignorance ou de la paresse. Vous recueillerez de ce noble travail de votre intelligence des fruits qui sont pour vous un bien salutaire aliment. Rien, après la religion ne vous consolera dans les infortunes de la vie, dans les mécomptes de la carrière politique à laquelle vous aurez à prendre part, comme ces études calmes, pacifiques, qui exercent l'activité de l'intelligence sans troubler son repos, et qui produisent ce sentiment de l'admiration dont la délectation si douce et si pure fait une utile diversion aux désenchantements de la vie sociale.

Cette culture de l'esprit fait l'homme dont la plus noble faculté est l'intelligence, l'homme qui a besoin de vivre non seulement du pain qui entretient l'exis-

tence corporelle, mais aussi de la connaissance de la vérité, se révélant dans les divers ordres de la création comme l'expression de la pensée divine. Plus une intelligence est riche de science, plus sa vie est forte. Plus le domaine dans lequel elle exerce son activité est étendu, plus elle est en mesure d'atteindre sa fin, l'admiration de la grandeur de Dieu.

De fortes études feront aussi de vous les hommes de la patrie. L'esprit cultivé par les sciences et les lettres est plus élevé, plus fort, plus apte à toutes les fonctions intellectuelles. Le citoyen instruit est plus préparé à remplir d'une manière honorable les charges sociales et les devoirs qu'impose la vie politique. Habitué aux considérations élevées, aux profondes réflexions, il aura une raison plus clairvoyante, un jugement plus sûr et la sérénité de cette sphère où l'amour des lettres fait vivre son âme, le rendra moins accessible aux influences passionnées des partis.

Dans notre état social et politique, il est un grand nombre de citoyens, qui à raison des charges qu'ils occupent, ou d'autres circonstances qui les y forcent, ont à parler en public. Et puis beaucoup se croient appelés à écrire sur les journaux. Or, n'est-il pas à désirer que ceux à qui on impose ou qui s'imposent ces fonctions les remplissent de manière à se faire honneur à eux-mêmes et à leur pays? On entend trop souvent une parole qui n'est qu'une vaine déclamation, sans aucune dignité, blessant même les règles élémentaires de la langue dont on se sert. Que d'écrits communiqués aux feuilles périodiques qui ne sont que l'expression de l'ignorance et de l'impéritie de leurs auteurs? Notre gloire nationale peut souffrir de cette parole orale ou écrite si peu digne d'attention et si peu propre à une

influence salutaire. La culture habituelle des études classiques, la lecture assidue d'ouvrages sérieux élèveront la pensée et donneront à la parole l'éloquence ou du moins la correction qu'elle doit avoir. Etudiez, remplissez votre esprit de connaissances, pénétrez-vous de la sagesse et du goût des bons modèles, et vous pourrez ensuite bien parler et bien écrire. *Scribendi recte sapere est principium et fons.*

VIII

A l'énumération que je viens de faire des diverses matières qui doivent être l'objet de vos études, j'entends de nombreuses voix me dire: Vous ne faites pas attention à l'état de votre pays. Ici manque la fortune qui ailleurs permet l'acquisition de la science. Les jeunes gens qui sortent du collège ont à se faire une position par de pénibles labeurs qui ne leur permettent guère de consacrer une partie de leur temps à la culture des lettres; les études professionnelles absorbent toutes les heures que ne réclament pas d'ailleurs les nécessités de la vie et les convenances de la société.

Je sens que la difficulté qu'on présente n'est pas sans quelque réalité du moins à l'égard d'un certain nombre de jeunes gens. Mais aussi, à ceux là, je ne demande pas les études qui font proprement les savants. Je les engage à repasser seulement ce qui a été l'objet des travaux de leur esprit pendant leurs classes. Ne fissent-ils que relire les auteurs qu'on a mis entre leurs mains pour les langues anciennes, l'histoire, la littérature, la philosophie, la science de la religion, ils entretiendraient du moins, s'ils ne pouvaient l'augmenter,

le fonds de leurs connaissances. Ils maintiendraient en eux un amour de l'étude qui plus tard pourrait se satisfaire largement.

Mais est-il bien vrai que l'acquisition de la science nécessaire pour bien remplir leurs devoirs professionnels prend tout le temps dont la plupart des jeunes gens peuvent disposer ? Je suis tenté de croire qu'elle n'en prend peut-être pas assez, du moins chez quelques uns d'entre eux. Aussi je leur dirai ; Étudiez, étudiez plus que cela ne se fait généralement, ces belles et nobles sciences de la jurisprudence, de la médecine, afin de mieux vous acquitter des importantes obligations que vous imposent les professions auxquelles elles vous préparent et délassiez-vous de ce qu'elles peuvent avoir d'aride par des études plus agréables et plus faciles pour vous parce que vous y êtes habitués.

Mais les jeunes étudiants manquent-ils donc réellement de loisir pour se livrer à la culture des lettres ? Que de conversations prolongées, où la perte du temps n'est pas toujours la seule chose à regretter ! Que d'amusements dont l'utilité est contestable ! De longues heures se passent quelquefois autour de tables qui ne sont pas chargées de livres, et où une autre avidité que celle de la science cherche à se satisfaire, aux dépens de la dignité du caractère et des droits de la raison. Ces dernières paroles ne tombent pas sans doute, sur un fait général, je m'empresse de le dire, mais quelque exceptionnels qu'on suppose les cas auxquels elles s'appliquent, le goût de l'étude les aurait empêchés de se produire.

Au reste, lorsqu'on a reçu une certaine éducation, il faut nécessairement lire ; la lecture est un besoin que l'on trouve toujours le temps de satisfaire. Il faut donc

que vous lisiez, mais ne lisez rien de parfaitement inutile. Oh ! je vous en conjure, ayez en horreur toutes ces brochures de toutes les formes et de toutes les couleurs qui s'étalent aux vitraux des libraires et que l'on rencontre malheureusement sur la table de tant de salons. Que renferment ces amas de feuilles imprimées ? des romans, de prétendues esquisses de mœurs, des futilités de tout genre, où souvent la bizarrerie de la forme le dispute à la misère du fonds. Là, rien qui instruisse, qui excite un sentiment généreux, qui élève le caractère ; là, sous des déguisements plus ou moins habiles, les passions se montrent avec l'intention de séduire. Aussi je tremble toujours quand je vois une de ces brochures romanesques aux mains du jeune âge. J'ai peine à réprimer en moi un sentiment défavorable aux parents dont l'imprudence, en permettant ces lectures, fait peser sur eux une si pénible responsabilité. De tout jeune homme que je vois se passionner à la lecture d'un roman, je me sens porté à dire : Voilà une tête qui n'arrivera pas à la force virile et un cœur qui s'affadit.

Je serais bien loin aussi d'autoriser la lecture des romans dits historiques ; ils ne peuvent que donner des idées confuses, ils trompent ; ils accommodent les faits au besoin de la fiction qui est toujours le fonds de l'ouvrage.

Je ne me sens pas même porté à l'indulgence, du moins pour le plus grand nombre d'entre eux, en faveur des romans religieux. Je ne veux pas blesser le zèle qui les a introduits pour faire passer les enseignements du christianisme dans une partie de la société qui n'aurait peut-être pas voulu les chercher ailleurs. Je doute pourtant que le succès ait corres-

pondu à l'intention et je serais bien aise de connaître les noms d'hommes convertis par des romans. On sent que ces paroles ne s'appliquent point à des ouvrages comme *Fabiola* dont tout le fonds est historique, et dont la forme si admirable en elle-même n'est qu'une trame qui lie dans une même action les faits les plus héroïques de l'histoire des martyrs.

Je ne voudrais pas non plus attacher les mêmes animadversions à quelques livres qui sont des chefs-d'œuvre littéraire et où la morale la plus pure est offerte. Mais y a-t-il beaucoup de compositions romanesques qui ressemblent aux *Fiancés* de Manzoni ? Celles-là, si vous les rencontrez, lisez-les, à la bonne heure. Mais quand à la masse des romans, drames, nouvelles de nos jours, je maintiens mes paroles, et je souhaite que chacun de vous puisse à la fin d'une carrière dont la jeunesse aura été vouée aux études sérieuses, et la vie toute entière consacrée glorieusement au service de la patrie, je souhaite que chacun de vous, comme le grand citoyen, dont il y a peu d'années je vous ai fait entendre l'éloge, puisse répéter : Je n'ai jamais lu de romans. C'est à d'autres lectures que s'est formé l'honorable D. B. Viger. Et je doute que l'éminent baronet¹ dont le pays pleure la perte récente ait fait des brochures romanesques la lecture de sa jeunesse. La gravité de son caractère et de ses actes nous est un garant du contraire.

Suivez ces exemples, et le temps que d'autres donnent aux lectures frivoles, consacrez-le aux études solides et vous vous instruirez.

Il me faut dire aussi : que d'heures perdues à lire les gazettes ! Certes, je ne veux pas interdire les jour-

¹ Sir L. H. LaFontaine.

naux en général ! Je sais tout le mal qu'on a dit de la presse et le mal qu'elle a fait. Mais après tout, elle n'est qu'une autre forme de la parole. Et si celle-ci est coupable de bien des fautes contre la vérité, la justice, la charité ; si elle est responsable de bien des provocations au mal, personne assurément ne voudrait s'assourdir pour ne plus entendre parler. La presse, comme la langue, a son bon côté. Elle est une nécessité, du moins à notre époque, et elle est le véhicule de renseignements de la plus grande utilité pour la cause de la vérité.

Il faut nécessairement lire certains journaux pour être au courant des nouvelles importantes du pays et de l'étranger, pour connaître l'histoire contemporaine. Il est des articles remarquables sur de hautes questions que l'on doit lire, pour juger de l'opinion des autres, et former la sienne. Mais en général, laissez de côté le feuilleton, les petites nouvelles et surtout les correspondances sur des sujets privés où trop souvent l'on ne rencontre que des injures, et qui sont loin d'être des modèles de style.

Que d'ignorants fait tous les jours la gazette, par le temps qu'elle ôte à l'acquisition des connaissances solides !

Et puis, qu'on me permette de le dire, les jeunes gens se lancent trop tôt dans l'arène politique. Vous sortez des bancs de l'école, et vous voulez endoctriner la société. Que savez-vous pour instruire les autres ? Où avez-vous étudié ces questions pratiques si importantes dont la discussion peut influer si fortement sur la prospérité ou le malheur d'un peuple ? Vous voulez vous porter comme maîtres et docteurs au milieu de vos concitoyens. Avez-vous des diplômes de science

et d'expérience ? Dans d'autre temps la sagesse du vieillard ou du moins l'habileté de l'âge mûr dirigeait les peuples. Aujourd'hui trop souvent on voit s'emparer de ce soin la jeunesse avec son impéritie et ses passions fougueuses. La société va-t-elle mieux ?

En vous enrôlant de bonne heure dans un parti politique, en vous mettant à son service ou à sa solde par vos écrits, vos harangues, vos campagnes électorales, vous perdez un temps que réclament vos études, dans l'intérêt même des services réels que plus tard vous aurez à rendre à la patrie. Et de plus vous vous créez des adversaires dont vous aurez longtemps à combattre les préjugés que vous aurez fait naître. Et puis la réflexion pourra vous montrer à l'âge de la maturité que la cause que vous avez servie n'était pas celle de l'intérêt public. Vous désirerez passer à un autre camp, mais vous serez lié au parti que vous aurez d'abord embrassé ; le respect humain vous y retiendra, vous aurez peur du titre de transfuge. Et vous serez peut-être condamné à vous faire le serviteur d'une coterie dont la conscience et la véritable honneur vous feraient un devoir d'être l'adversaire.

Attendez les années pour vous décider ; occupez-vous des études nécessaires aux carrières que vous aurez à remplir ; réfléchissez, examinez. Plus tard vous serez en état de distinguer dans quel rang vous aurez à combattre ; si toutefois hélas ! il doit y avoir encore des luttes parmi les enfants de cette patrie que tous doivent aimer et que tous devraient s'entendre pour servir. Dans tous les cas vous aurez la considération que mérite un homme dont l'esprit est mûri par la réflexion et éclairé par l'étude.

Ceci s'adresse aux jeunes gens qui sortent des col-

lèges et non à ceux qui ayant déjà passé quelques années dans la société peuvent avoir acquis des connaissances qui leur permettent jusqu'à un certain point de traiter les questions d'intérêt public. Certaines circonstances peuvent exiger qu'on se livre à la carrière politique dans la jeunesse. Et je sais que plusieurs fois on a eu à s'applaudir des services signalés rendus par de jeunes concitoyens, dans la presse particulièrement. Si le jugement de personnes judicieuses, sincèrement animées du bien de leur pays vous appelle à mettre vos talents à le servir, ou qu'une nécessité personnelle vous y force, ne perdez pas de vue la grande responsabilité que vous assumez. Songez à l'effet que votre parole ou votre plume aura nécessairement sur un certain nombre de vos compatriotes; un bien ou un mal d'une portée peut-être considérable est entre vos mains. Mettez-vous en état de remplir consciencieusement le grand devoir dont vous vous chargez. Rendez-vous aptes à traiter les questions dont vous aurez à vous occuper par une étude sérieuse et une profonde réflexion, et surtout suppléez à ce que l'âge vous refuse de sagesse et d'expérience en consultant souvent les hommes dont le jugement et l'amour pour le bien vous sont connus; et faites-vous un devoir de déférer à leurs avis. Et au milieu même de ces travaux, réservez toujours quelques loisirs pour les lettres qui seront pour vous un délassement, et apporteront à votre intelligence un perfectionnement qui ne la rendra que plus propre à servir la patrie.

IX

Oui, une éducation forte, aussi complète que possi-

ble, chez un assez grand nombre de nos concitoyens, voilà ce que demande notre pays. Il faut à la société laïque dans ceux qui ont à la diriger par les charges qu'ils occupent, ou l'influence qu'ils exercent, il faut ce qui est nécessaire au sacerdoce, les connaissances et le développement de la force intellectuelle que donnent les études classiques. La science dans une certaine mesure est imposée au clergé. Les devoirs si importants de son ministère, la dignité du rang qu'il occupe, la défense des dogmes catholiques, des institutions de l'Église qu'il doit soutenir contre les attaques d'adversaires nombreux, les lumières que de toutes parts on va chercher auprès de lui, parcequ'on sait que les lèvres du prêtre sont chargées de répandre la science, l'influence qu'il exerce et doit exercer sur la société, même en ce qui n'est pas, ouvertement du moins, dans la sphère religieuse, tout cela impose au prêtre la stricte obligation d'une étude habituelle qui lui donne des connaissances étendues. La patrie sait ce qu'elle a dû au clergé, pour la conservation de sa nationalité. Aussi elle le sentirait avec peine amoindrir les services qu'elle en peut espérer encore, si elle le voyait négliger ce qui de tout temps a été une des grandes gloire du sacerdoce, la science.

Mais rien ne saurait lui donner au plus léger degré cette appréhension. Le clergé canadien n'a pas failli et ne faillira pas à son devoir sous ce rapport plus que sous les autres. Je vois parmi ceux de ses membres qui nous font l'honneur de leur présence à cette solennité littéraire, des ecclésiastiques dont nous savons apprécier les hautes connaissances. D'ailleurs ce que le clergé a fait et ce qu'il fait tous les jours pour l'éducation, montre son zèle pour la diffusion de la science,

et par là même la haute estime qu'il a de ses précieux avantages ; son dévouement à la répandre chez les autres est un gage de son empressement à l'acquérir pour lui-même. Il continuera malgré les occupations d'un ministère qui lui laisse peu de loisirs, ce travail de l'esprit, auquel seul Dieu donne la science, et cela dans les intérêts de l'Eglise dont il doit être le ministre éclairé, et de la nationalité canadienne dont il a été et dont il veut être encore un puissant soutien.

La science, il la faut aussi aux hommes plus spécialement chargés de veiller aux intérêts du pays. J'ai déjà dit ce que de fortes études donnent de développement à l'esprit et de dignité au caractère. L'intelligence de l'homme public éclairée par une haute éducation sera plus clairvoyante, plus haute dans ses vues, plus vaste dans ses conceptions ; sa parole incomparablement plus habile, son mérite personnel plus digne de considération ; son patriotisme même plus fortement excité par les motifs divers de servir son pays que lui présentera son instruction sous bien des rapports, spécialement par la gloire, qu'à l'aide de l'histoire, elle lui montrera attachée aux noms des défenseurs dévoués de leur patrie, et à cause de tout cela son influence sera plus puissante, plus étendue, plus salutaire.

L'expérience a confirmé cette théorie. Quels sont les hommes qui ont soutenu avec tant d'éclat la cause nationale, dont la haute intelligence et la puissante parole ont eu dans nos assemblées politiques une efficacité si favorable aux intérêts canadiens ? ce sont ceux qui avaient reçu une forte éducation classique ; les annales des collèges avaient noté leurs succès, pré-ludes de ceux qui devaient inscrire leurs noms dans les fastes de la patrie.

Au reste, si comme vous l'avez entendu souvent répéter : les exemples sont plus puissants que les leçons, je n'ai pas besoin d'insister davantage pour vous faire voir ce que de vastes connaissances, fruit d'une continuelle étude peuvent apporter à un citoyen pour l'illustration de son nom et l'importance de ses services à l'égard de la patrie ; vous en avez une éclatante manifestation au milieu de vous. ¹

Si mes souvenirs ne me trompent pas, un représentant de l'autorité de Sa Majesté Britannique en ce pays, éminemment distingué par ses qualités intellectuelles, a rendu un témoignage bien glorieux pour nous, en disant qu'il trouvait les principaux hommes politiques du Bas-Canada et ses premiers magistrats distingués par des connaissances et une facilité en même temps qu'une noblesse de langage, indiquant chez eux d'excellentes études.

Croit-on que si les collèges canadiens avaient manqué, la patrie serait ce qu'elle est aujourd'hui ; que si ceux qui en ont défendu si heureusement les intérêts n'avaient eu qu'une éducation bornée puisée à des institutions inférieures, leur parole eut eu la même force, leur action la même habileté, leur patriotisme le même dévouement ? Eh bien ! la nationalité canadienne, elle a encore des dangers à courir, des questions vitales pour elle à discuter, de fortes luttes à soutenir. Elle vaincra si elle a des athlètes munis d'armes trempées à une solide éducation : qu'on me permette de le dire, les collèges sont les arsenaux de la patrie.

¹ Allusion à l'honorable A. N. Morin, présent à ces exercices littéraires

X

Ce n'est pas seulement pour former des ministres éclairés de la religion, d'habiles défenseurs du pays, que l'éducation classique est nécessaire, notre honneur de peuple la réclame aussi avec urgence ; l'éclat des lettres est un des éléments de cette gloire dont il faut qu'une nation vive. Qui consentirait à ce que sa patrie en fut privée ?

Grâce au développement qu'a pris l'éducation au milieu de nous, une littérature canadienne se forme ; elle présente déjà des noms distingués ; elle deviendra glorieuse si elle est encouragée. Mais les auteurs demandent des appréciateurs, il leur faut des lecteurs qui rendent justice aux mérites de leurs œuvres et déterminent par leur approbation de nouveaux travaux de leur part qui tournent à la gloire de la patrie. Evidemment une littérature n'est possible dans un pays qu'autant qu'il s'y trouve un nombre considérable d'hommes qui aiment les lettres. Plus l'éducation répand de connaissances, plus le goût se forme, plus le talent est porté à s'éveiller et à recevoir une impulsion qui lui permette de prendre tout son essor.

Maintenant si je demandais : le goût pour les sciences et les lettres est-il suffisamment répandu dans notre pays pour espérer un certain éclat sous ce rapport dans un avenir prochain ? Est-il beaucoup d'hommes en état de juger du mérite des compositions intellectuelles ? les livres, les écrits sérieux trouvent-ils de bien nombreux lecteurs ? Je serais heureux d'entendre une réponse affirmative à cette question.

Quoi qu'il en ait été du passé, le présent donne des espérances pour l'avenir, et je crois sincèrement que l'on progresse rapidement dans un sens général à la diffusion des lettres. Ne me serait-il pas permis de dire que notre esprit national doit nous y porter. Ne sommes nous pas les fils de la France dont la gloire littéraire est si grande, où les œuvres de talent sont si bien goûtées et si fortement encouragées par la faveur du public.

Sans doute la classe amie des lettres n'est toujours qu'une partie minime d'un peuple : mais c'est celle-là qui, après tout, fait l'esprit de la nation, lui donne sa gloire, et détermine ses destinées.

Je vois avec bonheur de nouvelles voies ouvertes à l'honneur et à la fortune pour nos jeunes compatriotes ; je ne saurais blâmer le goût des armes qui se manifeste chez un certain nombre d'entre eux. Là encore je reconnais le caractère de la grande nation, si glorieuse par son épée, dont nous tirons notre origine ; et je m'étonne pas que les propres souvenirs de notre patrie, signalée elle aussi par l'héroïsme militaire, animent de nobles cœurs du désir de conquérir l'honneur au champ du combat pour la défense de la terre natale. L'organisation militaire est une nécessité actuelle de notre pays et elle pourra contribuer à sa gloire. On sent toutefois que, pour une contrée comme la nôtre, la gloire militaire ne peut s'acquérir que dans une défense amenée par une attaque que personne ne doit souhaiter. La prospérité et l'honneur d'un état ne peuvent pas s'appuyer principalement sur ce qui après tout serait pour lui un malheur.

Qu'on me permette donc de voir surtout la gloire

future de mon pays dans les triomphes et la parole de ses orateurs, dans l'éclat de la plume de ses écrivains, dans les vertus ornées de la science de ses concitoyens revêtus de l'habit qu'on porte en temps de paix. *Cedant arma togæ, concedat laurea linguæ.*

L'industrie mérite des encouragements dans un pays encore nouveau comme le nôtre ; les richesses de notre sol ont besoin d'être exploitées ; le commerce est une source de prospérité qui doit couler plus largement encore. Mais surtout l'agriculture réclame à grands cris des bras qui l'exercent, des soins éclairés qui la dirigent, un dévouement qui se consacre à remuer la glèbe de la patrie, plutôt qu'à aller ramasser, par un labeur honteux sur une terre étrangère, un or qui flétrit la main qui le touche et qui au reste ne l'enrichit jamais.

A ces éléments de la prospérité nationale, il faut porter un intérêt puissant et préparer une instruction qui puisse les développer.

Au reste une éducation classique ne ferait que donner un plus grand honneur, une plus forte aptitude à servir la patrie, en même temps qu'un noble délassement à leurs travaux, aux concitoyens qui se distinguent par leur habileté et leur succès dans l'industrie, le commerce et l'exploitation du sol. C'est une erreur de croire l'éducation classique utile seulement aux classes dites professionnelles.

Mais qu'on n'oublie pas que dans tout corps la tête est la partie principale ; que c'est d'elle que dépend toute la vie. Qu'on apporte une attention dévouée à pourvoir aux besoins des différents membres du corps social, c'est un devoir et une nécessité ; mais que l'on songe surtout à ce que la patrie puisse marcher avec

une tête saine qui ne porte pas l'empréinte d'une ignorance, signe d'une caducité précoce, mais qui au contraire se tient haute avec une noble fierté, exprimant une vive intelligence embellie d'une forte et brillante éducation.

Que l'on donne au peuple l'instruction qui lui convient ; il le faut pour son avantage ; de bonnes écoles d'ailleurs alimenteront les collèges. Mais que ceux-ci, si on les croit utiles à la patrie, ne soient point l'objet d'une indifférence qui semble prête à les sacrifier, ou du moins qui ne songe pas aux moyens de les rendre plus dignes du but de leur institution. Des paroles jusqu'à un certain point hostiles à leur égard, auraient été proférées en un lieu où ce qui se dit peut se tourner en acte ; je me flatte que le pays aura une opinion différente, dictée par la reconnaissance pour le passé et l'espérance pour l'avenir.

Je n'ai pas à traiter la question du nombre plus ou moins grand de maisons de haute éducation que demande notre société : mais en sentant tout ce qui dans cette institution manque pour réaliser nos propres desirs et ceux du pays, et en faisant l'aveu que dans ce que j'ai dit de l'objet d'une haute éducation j'ai plus songé à d'autres maisons qu'à la nôtre, et plutôt exposé ce que nous aurions voulu faire que ce que nous avons fait, je me permettrai cependant d'exprimer l'avis que sur la question des collèges la qualité devrait être prise en considération aussi bien que la quantité. Il faut tenir à ce que les études soient solides, fortes, complètes, propres à faire des hommes utiles à la religion et à la société. Des établissements qui ne s'élèvent que dans le but de satisfaire à des exigences locales ne peuvent toujours être en mesure de donner une édu-

cation convenable. Là où on annonce un cours d'études, que ce soit une véritable éducation classique, qui enseigne les matières considérées partout comme devant en être l'objet, et qu'on suive substantiellement du moins les procédés et les méthodes traditionnelles consacrées par l'expérience. L'honneur des lettres en ce pays est intéressé à ce qu'on n'élève pas sous leur nom des monuments qu'elles répudieraient.

Je sou mets au reste ces considérations et toutes celles que j'ai présentées à la sagesse des pontifes chargés de Dieu de veiller à la garde de la science nécessaire au sacerdoce ; je les sou mets aux jugements des hommes qui, responsables de la direction des intérêts du pays confiés à leurs soins, comprennent sans nul doute que l'encouragement à donner à une éducation qui fasse la gloire de la patrie est un de leurs premiers soins : je les sou mets à l'opinion du public dont l'esprit judicieux ne peut manquer de saisir ce qui doit être l'objet de son approbation et de son influence sur cette question de l'éducation si importante pour la vie d'un peuple.

Je termine en demandant que l'on se souvienne que comme l'individu, la société se forme par l'éducation et que l'avenir de notre pays dépend des institutions où auront à s'instruire ceux qui par leur influence devront déterminer ses destinées.

CHRONIQUE.

10 mars, 1866.

Entre le jour où ces lignes sont tracées et celui où elles parviendront sous les yeux du lecteur, la condition commerciale du Canada aura subi de graves altérations. Depuis dix ans un traité de commerce conclu entre les Etats-Unis et les provinces britanniques donnait à ces diverses contrées des avantages presque équivalant à ce qu'aurait pu leur donner les principes du libre échange adoptés dans toute leur plénitude. Et le dix-sept du présent mois de mars ce traité cesse d'exister, de par le désir d'une des hautes parties contractantes, le gouvernement des Etats-Unis. Ce désir était prévu, l'abrogation du traité n'a surpris personne. En 1854, il fallut toute l'habileté de M. Hincks, et peut-être quelque chose de plus que son habileté, pour engager le congrès à mettre de côté les doctrines protectrices qu'il appliquait à toutes les nations du monde et nous admettre dans ses marchés presque sur un pied d'égalité avec les sujets américains. Au point de vue du congrès au moins, c'était là nous traiter en voisins privilégiés. Et il faut bien remarquer que, même à cette époque, nous n'aurions pu obtenir rien à coup sûr sans le vote et l'influence des représentants du Sud qui nous étaient favorables autant par intérêt que par sympathie. Privés de ce précieux appoint dans le congrès de cette année, grâce au fanatisme et à l'intolérance des radicaux de la Nouvelle-Angleterre, nous avons dû désespérer bientôt d'obtenir une continuation quelconque de la réciprocité commerciale qui a si hautement contribué à la prospérité des deux pays pendant les dix années dernières. Ce résultat

des récentes négociations à Washington est venu confirmer d'une manière irrévocable les prévisions faites longtemps auparavant par les hommes les plus clairvoyants. Les propositions inacceptables faites à nos délégués par un comité du congrès montrent que la majorité de cet illustre corps est bien déterminée à restreindre autant que possible les relations commerciales entre nous et les États-Unis. C'est pour elle un plan évidemment préconçu. Néanmoins on se tromperait grandement si l'on s'imaginait qu'aucune tentative n'a été faite, qu'aucun effort n'a été tenté dans le but de déjouer un plan aussi funeste. Des deux côtés de la frontière, la réciprocité comptait de nombreux et chauds partisans qui ont mis tout en œuvre pour prévenir ce qui vient d'arriver. La grande convention de Détroit a été un effort combiné des partisans de la réciprocité dans les provinces britanniques et aux États-Unis. Cet effort, il est vrai, a pour un instant donné le branle à l'opinion publique; mais il n'a pas exercé sur les autorités américaines l'influence qu'on en attendait.

Je n'ose rechercher ici les causes qui ont amené le rappel du traité de réciprocité, car quelques-unes touchent de trop près à nos questions politiques les plus irritantes. Mais si je m'abstiens de mentionner celle-ci, on me permettra du moins d'en signaler une autre qui ne relève que de la situation financière de nos voisins. Les dépenses énormes nécessitées par les quatre années de guerre civile qu'ils viennent de subir, ont forcé les États-Unis à grever leur industrie nationale de lourdes charges, et à faire peser sur tous les articles de luxe ou de consommation des taxes écrasantes. Nous nous trouvions alors à aller dans leurs marchés avec un avantage sur les producteurs indigènes. C'est pourquoi ils ont, depuis trois ans surtout, si souvent manifesté le désir de faire porter à notre industrie et à nos productions une partie des impositions qui surchargent les leurs. Dès 1862 ils donnèrent avis de leur intention de rappeler le traité de réciprocité. Mais le gouvernement d'alors parvint à les calmer, et, à force de remontrances secondées par quelques-unes des principales villes de l'Ouest, il obtint un sursis. L'an dernier, au plus fort des

altercations diplomatiques survenues entre l'Angleterre et les Etats-Unis au sujet des corsaires considérés et autres questions, ce dernier gouvernement résolut d'en finir avec le traité de réciprocité et fit connaître officiellement son intention de l'abroger aussitôt que le terme de ses dix ans serait expiré. En juillet 1865, peu de jours après la convention de Détroit, deux de nos ministres se rendirent à Washington et après s'être consultés avec l'ambassadeur anglais et avoir sondé les dispositions des autorités américaines, ils crurent le moment mal choisi et revinrent en Canada. Peu de temps avant l'ouverture du Congrès, M. Galt alla de nouveau examiner sur les lieux ce qu'il y aurait moyen de faire. Il s'aperçut alors qu'il ne fallait plus songer à un traité de réciprocité, que les américains n'en voulaient à aucun prix. Restait encore la ressource de pourvoir à ce défaut de traité au moyen d'actes législatifs. Mais cette dernière lueur d'espérance dut s'évanouir, quand le comité Morrill soumit à nos délégués ses prétentions impossibles.

Si l'abrogation de ce traité atteint indirectement l'intérêt agricole du Bas-Canada, il n'affecte pas moins l'intérêt américain en rendant les pêcheries du golfe à l'unique exploitation des pêcheurs britanniques. Une fois le traité aboli, les américains n'ont plus d'autres droits de pêche dans les eaux coloniales que ceux qui leur sont accordés par le traité de 1818. Or ce traité de 1818, qui vient d'être remis en vigueur par une proclamation, impose aux pêcheurs des Etats-Unis des restrictions contre lesquelles ils voudront probablement regimber. Désormais, " nuls vaisseaux possédés et équipés dans les Etats-Unis d'Amérique ne pourront plus faire la pêche sur les côtes sans se rendre passibles de la confiscation et des autres pénalités imposées par la loi." Cette défense est grosse de collisions et peut-être même de luttes sanglantes entre les marins des deux nations. Les disputes à propos du droit de pêche avaient été écartées par le traité de 1854, mais par son abrogation elles renaissent comme de plus belle. Elles sont du reste de date très-ancienne, et, comme l'on sait, ces questions de navigation ne furent point étrangères à la guerre de 1812. A l'issue de cette guerre, la Grande-Bretagne et les colonies in-

téressées réclamèrent leur droit exclusif aux bancs de pêche situés le long des côtes du golfe, et ne voulurent plus entendre parler du traité de 1783 qui donnait aux sujets des États-Unis les privilèges les plus exorbitants. Le gouvernement de Washington ayant refusé d'écouter ces réclamations, des navires de la marine britannique commencèrent à donner la chasse aux vaisseaux américains et même à les confisquer. On rapporte qu'en 1815 un navire anglais confisqua huit vaisseaux américains en un seul jour. C'est à la suite de ces collisions que furent ouvertes les négociations qui se terminèrent par la convention de 1818. Des malentendus dans l'interprétation de cette convention en rendirent l'effet presque nul ; car la même année douzo vaisseaux américains furent encore confisqués. L'acte du parlement britannique de 1819 ne remédia qu'imparfaitement à ces difficultés. A partir de 1823 il ne se passa guère d'années sans qu'on vit éclater plusieurs collisions, soit le long des côtes de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, soit près de Terre-Neuve. Obligés de se tenir continuellement sur l'alerte et d'être prêts à fuir au premier danger, les pêcheurs eurent beaucoup à souffrir de cet état de choses, et plus d'une fois ces petites querelles faillirent devenir des *casus belli*. C'est à ce régime si fécond en difficultés de tout genre et en épisodes souvent lamentables que nous voilà revenus, après dix ans de paix et d'harmonie.

L'abolition du traité de réciprocité aura encore pour effet d'opérer une sorte de révolution économique en ce pays. Il faut nous mettre à la recherche de nouveaux marchés et créer à notre commerce de nouvelles issues, puisque notre principal débouché actuel nous est virtuellement fermé pour un grand nombre d'articles. Aussi, convaincu de cette nécessité, notre gouvernement a-t-il délégué des commissaires auprès des principaux pouvoirs de l'Amérique, afin d'établir entre ces pays et le nôtre des relations commerciales plus étendues et plus faciles. Ces commissaires ont déjà visité la plupart des Antilles et pendant que les uns sont restés au Mexique, les autres sont allés au Brésil. Il est infiniment regrettable que l'état d'excitation voisin de l'anarchie où se trouve

l'une des principales îles des Antilles, la Jamaïque, s'adonne juste en ce moment, car il nuira beaucoup sans doute aux démarches que nos délégués pourraient faire auprès des autorités de cette colonie. Toutefois on augure bien en général des résultats de la délégation.

Il y a une singulière et frappante analogie entre ce qui se passe actuellement à la Jamaïque et les événements qui s'accomplirent en Canada durant les jours néfastes de 1837, 1838 et 1839. Comme notre pays, la Jamaïque est sous la domination de la Grande-Bretagne ; comme notre pays, elle est habitée par deux races distinctes et que le temps n'a pu guère rapprocher. La population anglaise y est dans un antagonisme continu et acharné avec la population noire émancipée depuis 1838, et qui—aux termes de la constitution du moins—devrait jouir de tous les privilèges politiques et autres conférés au reste des habitants. Mais la race qui, partout où elle émigre, aime à s'appeler fièrement la race supérieure, ne l'entend pas ainsi, paraît-il. Elle a voulu accaparer tout le pouvoir et constituer, sous les dehors d'un régime représentatif, un gouvernement oligarchique dont nous connaissons les douceurs pour les avoir subies pendant de longues années. Néanmoins un certain nombre d'affranchis ne tardèrent point par leur intelligence et leur instruction à s'élever aux premières positions sociales, et une fois arrivés là, ils comprirent qu'il était de leur devoir de revendiquer les droits de leurs frères sortis de l'esclavage, mais retenus sous le joug d'une tyrannie non moins humiliante que l'esclavage. Il y a un an, un de ces affranchis écrivait au ministre des colonies et après lui avoir exposé les griefs de la population ci-devant esclave, il terminait ainsi : " Ma conscience m'atteste que mes plaintes sont légitimes et que ma lettre est dictée par des motifs impérieux et purs de justice et d'humanité."

Comme la métropole semblait indifférente à tous ces abus et ne faisait aucun cas de ces réclamations réitérées, l'agitation, soulevée dans la colonie, devint de plus en plus ardente, et dans le mois d'août dernier, une grande convention se réunissait à King-

ston, capitale de l'île, et adoptait d'énergiques résolutions demandant justice au gouvernement anglais, et lui faisant toutefois les plus sincères protestations de loyauté. Peu après, dans le mois d'octobre, une sentence judiciaire devint l'occasion d'un soulèvement à Saint-Thomas, et quelques brouillons, comme il s'en trouve dans tous les partis populaires, eurent bientôt propagé l'insurrection dans les paroisses environnantes.

On le voit, jusqu'ici tout ressemble, au point de s'y tromper, à l'insurrection qui précéda l'union des deux Canadas. Une race opprimée demande justice, et, cette justice se faisant trop longtemps attendre au gré de ses doléances pressantes, les plus impatients, les plus étourdis prennent le parti de se faire justice à eux-mêmes. L'agitation politique poussée à bout se change en révolte armée, et les maux qu'on a négligé de guérir deviennent cent fois plus graves. Mais si la révolte jamaïcaine a, dans les causes qui l'ont produite, plus d'un point de ressemblance avec l'insurrection canadienne, la suite des événements rend cette ressemblance encore plus frappante. La cruelle sévérité des autorités métropolitaines, en supprimant l'insurrection qui a éclaté dans la plus grande des Antilles, rappelle ce que nous avons vu de pire sur les bords du Saint-Laurent. Dès que les premiers symptômes de la révolte se furent manifestés, le gouverneur Eyre, qui pourrait tout aussi bien se nommer Sir John Colborne, entreprit de traiter une émeute locale comme si la révolution avait éclaté en même temps dans toutes les parties de l'île. L'amiral sir James Hope et le général Nelson ont également fait preuve d'un zèle qui ne connaît point de borne quand il s'agit de massacrer une pauvre population sans défense et contre laquelle subsistent de regrettables préjugés qui redoublèrent l'ardeur de ces sabreurs sans entrailles. Les horreurs de Saint-Denis, de Saint-Benoît et de Saint-Eustache ont été renouvelées dans cette île lointaine.

Ce qui, dans l'histoire de cette répression barbare, a surtout provoqué l'indignation des amis de l'humanité en Europe et en Amérique, c'est l'exécution de M. Gordon, ministre de l'église baptiste et chef de l'opposition dans le parlement. M. Gordon

ne prit aucune part active à l'insurrection, il était même passablement éloigné du théâtre où elle éclata. Tout ce que le gouvernement lui reproche se réduit à ceci, " que par ses exagérations et ses discours séditeux, adressés aux nègres ignorants, il fut vraiment la cause première de la rébellion." Lorsque les troubles éclatèrent à Morante-Bay, M. Gordon était à Kingston, et cette dernière ville ne fut point comprise dans l'état de siège proclamé par le gouverneur Eyre. Comme M. Gordon, dans sa carrière politique, avait soulevé bien des animosités personnelles, ses ennemis, désireux de le perdre, profitèrent de l'excitation où la colonie était plongée pour atteindre leur but. Un ordre étant donné d'arrêter M. Gordon, celui-ci vint lui-même se constituer prisonnier. Puis, suivant le rapport concis d'un écrivain anglais, on l'embarque sur un navire et on le transporte à Morante-Bay où il est amené devant un conseil de guerre, formé de deux lieutenants et d'un enseigne qui le condamnent à mort et le malheureux est pendu ! C'est, grâce à de tels moyens, à des exécutions sommaires et à des fusillades en masse que le gouverneur Eyre pouvait se vanter d'avoir, dans l'espace d'une semaine, étouffé l'insurrection. On assure qu'en Angleterre les hommes de loi sont unanimes à déclarer la mort de M. Gordon un meurtre illégal, et l'écrivain anglais cité plus haut dit : " Quant à nous, nous sommes d'avis que, si nous tolérons ces procédés, un ministre quelconque pourra bientôt saisir un membre du parlement, qui lui serait opposé, le déporter en quelque lieu où siégera un conseil de guerre et le faire pendre par quelques jeunes gens absolument ignorants des lois. Pourquoi donc Pitt n'aurait-il pas traité Fox avec ce sans gêne, ou Peel ne se serait-il pas ainsi débarrassé d'O'Connell ? " En effet, ce serait un moyen expéditif de mettre fin à l'opposition parlementaire.

Quand les premières nouvelles de cette sanglante boucherie parvinrent en Angleterre, elles y créèrent naturellement une sensation profonde, mais le sentiment public ne put se défendre d'une certaine partialité en faveur de M. Eyre, représentant de l'autorité britannique, contre ses victimes, représentant la vieille

opposition coloniale. Mais les massacres horribles, les exécutions hideuses que la presse ne tarda pas à révéler eurent bientôt changé ce sentiment. Bientôt le gouverneur Byre n'eut plus guère de défenseurs, et sa conduite fut énergiquement réprochée dans plusieurs manifestations populaires. Cette réprobation devint si générale que le gouvernement métropolitain se vit contraint de le suspendre de ses fonctions, et de nommer une commission chargée de faire une enquête sur sa conduite. Sir Henry Storks, ci-devant gouverneur de Malte, préside cette commission. Nous en avons eu de ces commissions d'enquête envoyées par la métropole, et nous savons ce qu'elles valent. La commission de Lord Gosford n'empêcha point l'insurrection de 1837, et celle de Lord Durham ne fut pas moins impuissante à prévenir les désastres de 1838. Sir Henry Storks se trouve à peu près dans la même position que Lord Durham. En arrivant dans la colonie, il se voit, avec les meilleures intentions du monde peut-être, les mains liées par la loi du pays. Si, comme l'auteur de l'amnistie de mai 1838, il ose enfreindre ses pouvoirs, même dans un but de paix et de conciliation, il peut s'attendre qu'il se trouvera des deux côtés des mécontents pour le dénoncer comme un traître ou comme un violeur de la loi. La législation de la Jamaïque a été dissoute, sa constitution suspendue, et il paraît que la législation actuelle ne permet point à l'envoyé de Sa Majesté d'appeler les colons à venir rendre témoignage à son tribunal. C'est ainsi que la commission se trouve arrêtée dès son début, et les bienfaits qu'on pouvait en attendre vont nécessairement souffrir beaucoup du retard apporté par ces entraves.

Une commune allégeance et des malheurs analogues sont autant de liens qui doivent naturellement nous faire suivre avec intérêt les vicissitudes de la Jamaïque. Durant les troubles qui précédèrent l'émancipation des noirs, cette île eut le privilège d'attirer l'attention de la presse canadienne autant, sinon plus, que les provinces qui nous avoisinent. Aujourd'hui il est des gens qui veulent exploiter cette dernière révolte et s'en servir comme d'une preuve que les noirs émancipés sont inaptes à jouir de la

liberté civile, et qui désirent que, même après avoir fait tomber de leurs mains la chaîne de l'esclavage, on les retienne sous le joug de la tyrannie ; ces gens veulent en un mot que la servitude morale et politique supplée à la servitude corporelle. Ces prétentions inhumaines, indignes des doctrines d'égalité et de fraternité enseignées par le christianisme et la civilisation, ont été soutenues par quelques-uns de nos journaux qu'il est inutile de désigner ici. L'insurrection de la Jamaïque n'a pas été causée par un excès de liberté ; bien au contraire, d'après les éclaircissements obtenus jusqu'à présent, tout porte à croire qu'il ne faut chercher la cause de cette insurrection que dans la négligence des autorités à faire justice de certains abus dont les affranchis se plaignaient depuis de longues années. Une telle négligence ne suffit pas sans doute pour justifier une insurrection, mais elle l'explique. Lorsque, sous l'ancien régime, le peuple du Bas-Canada demandait une extension de ses libertés politiques, on lui répondait ce que l'on répond aujourd'hui aux affranchis de la Jamaïque : qu'il abuse-rait des concessions de la métropole et qu'il ne s'en trouverait jamais assez. Et cependant dès que le Bas-Canada eut à peu près ce qu'il désirait, ce pourquoi il a combattu, il n'y a pas eu de peuple plus loyal ni de plus dévoué à son drapeau. Espérons que le gouvernement de la Grande-Bretagne sera assez bien inspiré pour employer les mêmes remèdes afin de guérir les mêmes maux.

Cette question des droits et des libertés que doivent avoir les esclaves affranchis suscite en ce moment de sérieux embarras au gouvernement des Etats-Unis, et menace de le replonger dans l'anarchie et la guerre civile. Néanmoins si la question est au fond la même à la Jamaïque et aux Etats-Unis, il y a en tout cas une grande différence dans la manière dont elle est agitée chez les deux peuples. Dans la colonie anglaise, tout ce que la population noire demande c'est de jouir des immunités politiques accordées à tous les autres sujets, c'est d'être mis sous l'empire du droit commun ; tandis que chez nos voisins, la parti négrophile veut rétablir le règne des castes au profit des nègres, en leur don-

nant dans certains États des privilèges dangereux pour la population blanche. Ainsi la différence entre la situation anormale où se trouvent les deux pays est bien tranchée. A la Jamaïque les affranchis n'ont pas autant de liberté que le reste de la population et ils en sont irrités ; aux États-Unis on veut leur en donner plus qu'au reste de la population, et les hommes sensés en sont alarmés. Si la lutte qui vient de s'engager à ce sujet entre les politiques américains n'aboutit pas à de nouvelles convulsions, on peut s'attendre au moins qu'elle éloignera pour de longues années le jour où l'union aurait pu être rétablie sur son ancienne base. Lorsque les hommes du Sud voient le Nord consumer son énergie en se fractionnant de toutes manières, le désir de venger les anciennes défaites doit nécessairement fonder dans leur cœur.

Les défenseurs les plus exagérés du suffrage nègre sont les radicaux, avant-garde du parti républicain. Ce parti, ou mieux cette fraction de parti, commande la majorité dans le congrès. Dès l'ouverture du congrès, ces prétendus libéraux avancés ont montré le cas qu'ils font de la liberté en refusant d'admettre parmi les représentants de la nation les hommes envoyés par le Sud. Par cet expédient tyrannique le parti démocrate a perdu ses plus nombreux, ses plus fermes appuis, et par lui-même il est impuissant aujourd'hui à tenir en échec les prétentions des radicaux. Usant et abusant de leur pouvoir, ceux-ci ont voté leur célèbre projet de loi pour l'organisation du bureau des affranchis. Homme du Sud (du Tennessee), ancien adepte du parti démocrate, et froissé probablement de ce que les représentants de son état ne siègent pas au congrès, le Président crut devoir mettre un terme à ces mesures menaçantes. Comme la constitution lui en donne le droit, M. Johnson a, par son *veto*, empêché l'adoption de cette dernière loi. Cet acte a soulevé les plus vives clameurs des radicaux. Ils ont commencé par faire retentir le sénat et la chambre des représentants d'allusions mordante à la conduite antérieure de M. Johnson, puis ils sont descendus aux invectives directes. C'est alors qu'on a vu ce qu'il ne peut être donné de voir qu'aux États-Unis. Le 22 février, anniversaire de la nais-

sance de Washington, le premier magistrat de la république s'est donné en spectacle à une foule innombrable, et lui a fait ce qu'on appelle en ce pays-là un excellent discours d'orateur de souche, ce qui revient à peu près à ce que nous appelons ici un orateur de porto d'église. Et cette foule, ivre de vin et d'enthousiasme, a été pour ainsi dire électrisée par les paroles du Président, dénonçant les radicaux qui entravent aujourd'hui la restauration de l'Union et disant qu'ils sont aussi coupables, aussi traîtres que ceux qui ont levé l'étendard de la rébellion il y a cinq ans. On ne saurait le nier, M. Johnson a flagellé ses ennemis avec une verge de fer, et il ne faut point s'étonner qu'ils se plaignent avec amertume. On les dit si fort irrités qu'ils se préparent à une guerre sans trêve contre le Président.

Et pendant ces temps là, les fénians s'agitent, menacent notre frontière et hurlent contre le gouvernement anglais qui a suspendu l'*habeas corpus* en Irlande. Si le cabinet de Saint-James n'a pas précisément peur des fénians, il est évident du moins qu'il prend toutes les mesures qui peuvent être de nature à rassurer l'opinion publique. Eussent-ils les plus sinistres desseins et la plus grande envie de les exécuter, qu'ils n'en pourraient rien faire avec les précautions que prend l'Angleterre. L'Irlande est inondée de régiments anglais, la loi martiale y est proclamée, et les Irlandais que l'on soupçonne infectés de fénianisme ne peuvent faire un pas sans être l'objet de la plus active surveillance des autorités militaires. Les cachots regorgent de prisonniers politiques, et les procès qui viennent de se dérouler à Dublin n'ont pas été le moindre stimulant de l'agitation. Si cette pauvre Irlande veut encore boire à la coupe amère des révolutions, il faut dire que ses chances de succès sont encore plus problématiques qu'en 1848. Lorsque nous est parvenue la nouvelle que l'*habeas corpus* est suspendu en Irlande, il y eut aux États-Unis comme une recrudescence de l'agitation fénienne. La faction O'Mahoney et la faction Roberts ont simultanément promulgué des décrets incendiaires qui équivalent à un appel aux armes. A les entendre on dirait que tous ces agitateurs sont prêts à s'embarquer sous les

vingt-quatre heures pour aller secouer le joug oppresseur de la Verte Erin ; mais aucun d'eux ne bouge à présent, et à vrai dire, le sort que le gouvernement anglais a fait aux quelques colonels américains qui ont voulu aller sur l'île d'Émeraude former les milices féniennes au maniement des armes n'est pas enviable. Dès que la police britannique a pu mettre la main sur eux, elle les a empoignés et les a jetés en prison, sans égard à leurs épau-lettes postiches. Des deux factions féniennes d'Amérique, l'une, celle d'O'Mahoney, prétend avoir beaucoup de considération pour le Canada, pour la liberté dont il jouit. En conséquence de ce respect qu'elle dit avoir pour nos libres institutions, la faction O'Mahoney assure qu'elle ne permettra point que la paix de notre pays soit troublée. Mais il y a l'autre faction, celle de Roberts, dont le ministre des armes, le général Sweeney, paraît désirer ardemment la gloire d'une campagne sur les bords du Saint-Laurent. Ce général semble croire, on ne sait trop pourquoi, que pour délivrer l'Irlande il faut commencer par ravager le Canada. Si l'on en croit une rumeur assez répandue, le plan d'invasion serait tracé et tout serait prêt pour l'exécution. Comme mesure de prudence, notre gouvernement appelle sous les armes une partie de la force volontaire. Ceux même qui ne croient guère aux menaces réitérées qui nous sont faites depuis quelques mois se réjouiront de voir notre frontière à l'abri d'un coup de main. Dans les derniers jours de février quelques individus—trois ou quatre—entrèrent en Canada par la frontière du Vermont, se dirigèrent sur la banque la plus proche et se mirent en frais de la piller durant la nuit, mais, à leur grande surprise, ils rencontrèrent quelques gardiens déterminés qui les mirent en fuite, en confiant à l'un d'eux quelques balles qu'il emporta dans une jambe en souvenir de cet exploit hardi. Ces vulgaires chevaliers d'industrie, armés de pied en cap, se donnèrent pour des féniens et ils le sont probablement. La tentative qu'ils ont faite est une image en petit de ce que seront les invasions féniennes si jamais nous en avons.

E. GÉRIN.

VARIETES.

La biographie de M. Garneau, qui doit paraître dans notre prochaine livraison, sera accompagnée d'un portrait photographique. C'est un don généreux offert par Madame Livernois aux abonnés du *Foyer Canadien*, comme un hommage à la mémoire de l'historien du Canada.

Le nombre de ces photographies devant être nécessairement limité, ce portrait ne sera donné qu'aux abonnés qui auront souscrit d'ici au 15 d'avril prochain.

LETTRE DE LONGFELLOW A M. LEMAY.

CAMBRIDGE, NEAR BOSTON,

Oct. 27, 1865.

DEAR SIR,

Some time ago I had the honor of receiving your friendly letter, and the beautiful volume of Poems which accompanied it. I should have written sooner to thank you, but have been prevented by an unusual amount both of occupations and of interruptions.

Allow me to congratulate you on the appearance of your volume and on the many felicities of thought and expressions it contains, and the unmistakable evidence it bears of poetic talent, and deep sympathy with nature.

More specially let me thank you for that portion of your work which is devoted to "Evangelina." I feel under great obligations to you for this mark of your regard; not only that you have chosen this poem for translation, but that you have performed the always difficult task with so much ability and success.

There is only one thing that I demur at: namely your making my Evangelina die:

"Elle avait terminé sa douloureuse vie."

However I shall not quarrel with you about that. My object is not to criticize, but to thank you, and to tell you how much gratified I am by the honor you have done me.

Hoping that the success of your book will more than meet your warmest anticipations, I remain, Dear Sir,

Your obt. Servt.,

HENRY W. LONGFELLOW.

(*Traduction.*)

CAMBRIDGE, PRÈS BOSTON,

27 octobre 1865.

CHER MONSIEUR,

J'ai eu l'honneur de recevoir il y a quelque temps votre lettre amicale, ainsi que le magnifique volume de poésies qui l'accompagnait. Je vous aurais écrit plus tôt pour vous remercier si je n'en avais été empêché par un concours inusité d'occupations et d'interruptions.

Permettez-moi de vous féliciter de la publication de votre ouvrage et des heureuses pensées qui s'y trouvent si élégamment exprimées, ainsi que du talent poétique et du vif sentiment de la nature qu'il révèle.

Mais laissez-moi surtout vous remercier de cette partie de votre livre que vous avez bien voulu consacrer à la traduction d'*Évangéline*. Je vous dois la plus grande reconnaissance pour cette marque de votre bienveillance, non-seulement parce que vous avez bien voulu faire choix de cette œuvre pour sujet de traduction, mais encore parce que vous avez rempli cette tâche, toujours difficile, avec tant d'habileté et de succès.

Je n'ai qu'une seule réserve à faire ; vous faites mourir *Évangéline* :

“ Elle avait terminé sa douloureuse vie. ”

Cependant, je ne vous querellerai pas pour cela, Mon but n'est

pas de critiquer, mais de vous remercier et de vous dire combien je suis heureux de l'honneur que vous m'avez fait.

Espérant que le succès de votre livre surpassera même vos plus grandes espérances,

Je demeure, cher Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

HENRY W. LONGFELLOW.

SIGNE DE LA PIASTRE.—Avant que les États-Unis eussent adopté les dénominations monétaires de piastres et de *cents*, les piastres espagnols étaient déjà très-répandus dans l'Amérique du Nord : au Texas, au Mexique, en Californie. Or, une des faces de la piastre espagnole représente les colonnes d'Hercule, entourées d'une sorte d'oriflamme en forme d'S. C'est là l'origine du signe de la piastre américaine ou canadienne : \$.

CHAPEAUX DE LEGHORN.—La Toscane produit une grande variété des plus belles pailles que l'on puisse voir. De Livourne, port de mer de l'ancien duché de Toscane, on expédie d'immenses cargaisons de chapeaux de paille dans toutes les villes importantes de l'Europe.

Les *chapeaux de paille d'Italie*, comme on dit en France, ne sont pas inconnus en Canada. On leur donne ici le nom de "chapeaux de *Toscane*" ou "chapeaux de *Leghorn*, (Livourne)."

En arrivant dans le port de Livourne, le premier personnage qui se présente à vous, après le douanier, est un marchand de chapeaux. Vous pouvez acheter de lui un "livourne" *pur sang*, pour la faible somme d'un franc.

LA TIRE.—Le comestible si en vogue dans les familles canadiennes que l'on nomme *tire*, n'est pas inconnu dans certaines villes d'Europe. A Venise, des petits garçons en vendent par les rues, et ils étalent leur marchandise sur de petites planches, tout

comme nos petits vendeurs de tire de Saint-Roch et de Saint-Sauveur. La *tire* n'est pas connue à Paris, pas plus que le sucre d'érable et le tabac *en torquettes*.

Les locutions suivantes : clerc-notaire, clerc-avocat, clerc-médecin, sont dans la bouche de tout le monde en Canada. En France, on dit clerc de notaire, clerc d'avoué, jamais clerc-médecin ou clerc de médecin.

Le mot clerc d'avocat s'employait autrefois en France, mais pas aujourd'hui.

Le mot *avoué*, qui n'est jamais employé en Canada est un mot moderne : autrefois, en place du mot *avoué*, on employait, en France, le mot *procureur*, qui est le seul usité en Canada.

Au dire des journaux politiques, une dame française qui demeure dans l'Inde ou l'Hindoustan, vient de découvrir la cause du choléra. Suivant cette dame, le choléra, ce ne serait rien autre chose qu'une *sangsue ailée*, pas si grosse qu'une puce ! Qui aurait jamais pu s'imaginer cela ? Une communication sur ce sujet a été adressée à l'Académie des Sciences. Nul doute que ce corps savant, qui en a vu bien d'autres, va renvoyer la boule à la *Commission du choléra*, ce qui équivaut, en termes polis, aux *Quarante Grecs* de feu M. M.....

C'était ou ce n'était pas au camp de Laprairie. Un sergent faisait faire l'exercice aux volontaires :

—Attention, disait-il, *jambes en l'air, pied gauche en avant !*

Le commandement fut assez bien exécuté par tous les enrôlés, à l'exception d'un Jean-Baptiste qui leva le pied droit.

—Cré nom ! s'écrie alors le sergent, en voyant deux jambes collées l'une contre l'autre, y en a-t-y un qu'est bête y lève les deux jambes à la fois !

LE FOYER CANADIEN

RECUEIL LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE

publié dans l'intérêt exclusif de la littérature, par une association de littérateurs canadiens,—paraissant régulièrement le 15 de chaque mois.

PRIX DE L'ABONNEMENT: dix chelins par année, ou cinq chelins par semestre, rigoureusement payable d'avance. L'abonnement date du 1er janvier de chaque année.

AGENTS DU "FOYER CANADIEN."

Québec: MM. Garant et Trudelle; T. E. Roy, Haute-Ville.

Sainte-Anne de la Pocatière: F. H. Proulx.

Trois-Rivières: H. R. Dufresnes.

Saint-Hyacinthe: A. Kéroack.

Montréal: MM. Fabre et Gravel; J. B. Rolland et fils.

Ottawa: C. Casault.

On peut aussi s'abonner en s'adressant directement par lettre (**enregistrée et affranchie**) "Au Gérant du FOYER CANADIEN, Québec."

↔ Nous attirons l'attention du public sur le fait que toute personne qui envoie au Gérant neuf abonnements pour l'année, (c'est-à-dire \$18) a droit au dixième *gratis*.

On peut se procurer la collection complète du FOYER CANADIEN, avec les *primes* en s'adressant au GÉRANT. Prix de la collection entière, y compris l'abonnement pour 1866, \$5. En tout, neuf volumes, cette année terminée.

Toute lettre non affranchie est invariablement refusée.